



TC/42/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 1 novembre 2006

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-deuxième session
Genève, 3 - 5 avril 2006

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

*1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-deuxième session à Genève du 3 au 5 avril 2006. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.

*2. La session est ouverte par Mme Julia Borys (Pologne), présidente du TC, qui souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux délégations de la Communauté européenne et de l'Albanie, pays qui sont devenus membres de l'UPOV depuis la quarante et unième session du Comité technique, tenue à Genève du 4 au 6 avril 2005. La présidente signale en outre que l'Islande a déposé le matin même son instrument d'adhésion, portant ainsi le nombre de membres de l'Union à 61.

3. La délégation de la Communauté européenne tient à remercier le Comité technique pour l'accueil qu'il lui a réservé. C'est en effet la première fois qu'elle participe en tant que membre de l'Union à l'une des sessions du TC. Elle rappelle qu'elle est la première organisation intergouvernementale à adhérer à l'Union. La délégation compte sur une relation longue et productive avec le TC et espère que son adhésion permettra de renforcer le système de l'UPOV et d'accroître l'ampleur de la coopération internationale.

* Les paragraphes du présent compte rendu marqués d'un astérisque sont tirés du document TC/42/11 (Compte rendu des conclusions).

Adoption de l'ordre du jour

*4. Le TC adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/42/1.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

5. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal sur les cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), les soixante-neuvième et soixante-dixième sessions du Comité consultatif et la vingt-deuxième session extraordinaire, ainsi que la trente-neuvième session ordinaire du Conseil :

Cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Comité administratif et juridique

6. Les débats du Comité administratif et juridique ont porté en grande partie sur deux sujets soulevés par le TC concernant les techniques moléculaires : premièrement, le document intitulé "Situation de l'UPOV concernant l'utilisation éventuelle de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS", élaboré par le TC; et deuxièmement, l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires pour l'identification des variétés en ce qui concerne la protection des droits d'obtenteur, la vérification technique de l'identité et la notion de variété essentiellement dérivée. Le secrétaire général adjoint a indiqué que ces sujets feraient l'objet d'un examen détaillé lors de l'actuelle quarante-deuxième session du Comité technique.

7. Le Comité administratif et juridique a examiné l'article 15.1)i) et l'article 15.2)2) de l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV : actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales et dispositions relatives aux semences de ferme, et la possibilité d'élaborer des principes directeurs applicables aux renseignements, aux documents et aux matériels fournis par l'obtenteur aux fins de l'examen et du contrôle du maintien des variétés. Bien que ces discussions n'aient pas donné lieu à l'élaboration d'un document à adopter, le secrétaire général adjoint a noté qu'elles se sont avérées très utiles en termes de recherche sur des sujets de grande importance et qu'elles ont fourni des informations précieuses sur des éléments pour lesquels aucun accord n'a encore été conclu.

8. Un des résultats importants de la cinquante-deuxième session du CAJ (octobre 2005) a été l'adoption d'un programme d'élaboration de matériels d'information concernant l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV, ce programme étant en lien avec une décision visant à la création d'un groupe consultatif du CAJ destiné à aider ledit comité dans l'élaboration des documents, en particulier en ce qui concerne les matériels d'information. Lors de sa cinquante-deuxième session également, le CAJ a examiné le projet de notes explicatives concernant l'article 20 de l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV relatif aux dénominations des variétés, dont il devait être rendu compte en détail lors de l'actuelle quarante-deuxième session du TC.

9. L'examen des points ci-après était inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Comité administratif et juridique : projet de notes explicatives sur les dénominations des variétés, élaboration des matériels d'information concernant la Convention de l'UPOV et application des droits d'obtenteur. Des rapports verbaux étaient prévus sur les faits nouveaux dans le domaine des techniques moléculaires, les

documents TGP, la publication des descriptions des variétés, ainsi que les bases de données d'information de l'UPOV.

Soixante-neuvième et soixante-dixième sessions du Comité consultatif

10. Le secrétaire général adjoint note que le fait que le Comité consultatif ait discuté et approuvé les règles applicables au statut d'observateur dans les organes de l'UPOV a son importance pour tous les comités et tous les groupes de travail techniques de l'UPOV. Ces règles ont été publiées dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV.

11. À sa soixante-dixième session, qui s'est tenue en octobre 2005, le Comité consultatif a examiné les propositions relatives au programme et au budget de l'Union pour l'exercice biennal 2006-2007, dont il a recommandé l'adoption par le Conseil. De plus, le comité a approuvé les recommandations du Groupe consultatif chargé d'examiner certaines questions financières à long terme de l'UPOV. Au cours de cette même session, il a pris connaissance d'un compte rendu de la réunion sur l'application des droits d'obtenteur, qui s'est tenue l'après-midi du 25 octobre 2005. Ont assisté à cette réunion au total 106 participants représentant 45 pays membres de l'Union, cinq États ayant le statut d'observateur, deux organisations intergouvernementales et quatre organisations non gouvernementales. M. Edgar Krieger, secrétaire exécutif de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), et M. Bernard Le Buanec, secrétaire général de la Fédération internationale des semences (ISF), ont présenté des exposés. Les questions soulevées par les organisations d'obtenteurs lors de la réunion sur l'application des droits d'obtenteur devaient être discutées plus avant lors de la soixante et onzième session du Comité consultatif, prévue le 7 avril 2006. Le secrétaire général adjoint a fait part d'un autre progrès important accompli lors de la session, à savoir l'approbation par le Comité consultatif de la publication du rapport de l'UPOV sur l'incidence de la protection des obtentions végétales. Ce résumé est publié sur le site Web de l'UPOV et cinq exemplaires ont été mis à la disposition de chacun des membres de l'Union.

12. Parmi les autres progrès accomplis, le Comité consultatif a approuvé une proposition visant à élaborer une base de données de l'UPOV en matière d'assistance, dans le but de faciliter l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle possible des ressources disponibles auprès du Bureau de l'Union (le "Bureau"), des membres de l'Union et de sources extérieures. Le Comité consultatif a également reçu un rapport sur la première session du programme d'enseignement à distance de l'UPOV, qui s'est tenue en septembre/octobre 2005.

Vingt-deuxième session extraordinaire et trente-neuvième session ordinaire du Conseil

13. Lors de sa vingt-deuxième session extraordinaire, qui s'est tenue en avril 2005, le Conseil a examiné la juridiction de la Malaisie. Lors de sa trente-neuvième session, qui s'est tenue en octobre 2005, le Conseil a approuvé le programme et le budget de l'Union pour l'exercice 2006-2007. Le secrétaire général adjoint a indiqué un élément particulièrement intéressant pour le Comité technique, à savoir l'adoption par le Conseil des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et du BMT, ainsi que l'approbation des programmes de travail de ces groupes. Il a également élu les personnes suivantes :

Mme Beate Rücker (Allemagne) présidente du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles;

Mme Sally Watson (Royaume-Uni) présidente du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur;

M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique) président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières;

Mme Sandy Marshall (Canada) présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers;

M. Niall Green (Royaume-Uni) président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères;

M. Henk Bonthuis (Pays-Bas) président du BMT.

14. Après avoir félicité les présidents pour leur nomination, le secrétaire général adjoint a rappelé l'importance des travaux des groupes de travail techniques et, par conséquent, l'importance du rôle des présidents pour le fonctionnement de l'UPOV en tant qu'organisation. Il a insisté sur le fait que le Bureau apporterait son concours aux présidents afin de leur assurer un plein succès dans l'exécution de leurs tâches.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

15. Le Comité technique a pris connaissance des rapports verbaux, de la part des présidents des groupes concernés, sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (T WV) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

16. Mme Beate Rücker (Allemagne), présidente du TWA, présente les informations suivantes :

17. Le TWA a tenu sa trente-quatrième session à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 31 octobre au 4 novembre 2005. Le rapport de cette réunion figure dans le document TWA/34/14.

18. Ont assisté à la session 40 participants représentant 22 membres de l'Union, ainsi qu'une organisation ayant le statut d'observateur. M. Luis Salaices (Espagne), président du TWA, n'ayant pu participer à cette session, les participants ont demandé à Mme Rücker, qui prendra sa succession, de présider ladite session. L'atelier préparatoire, qui s'est déroulé dans l'après-midi du dimanche 30 octobre 2005, a réuni neuf participants.

19. Lors de la première matinée, le TWA a assisté à un exposé sur la protection des obtentions végétales en Nouvelle-Zélande, présenté par M. Maitland Maltby, officier ministériel adjoint pour les droits d'obtenteur au Service des obtentions végétales. Le TWA a reçu des rapports succincts sur les progrès accomplis par les participants en matière de protection des obtentions végétales.

20. Le TWA a discuté des progrès accomplis en matière de techniques moléculaires, au sujet desquelles il a reçu un rapport de M. Michael Camlin (Royaume-Uni), président du Sous-groupe sur le ray-grass, au sujet d'une étude financée par l'ISF, visant à évaluer les relations entre les variétés de ray-grass essentiellement dérivées. Le TWA est convenu que les résultats des réunions des sous-groupes des plantes cultivées pourraient être examinés conjointement avec ceux de la session de 2006 du TWA, sous réserve de la disponibilité de nouveaux résultats.

21. Le TWA a envisagé l'utilisation du document TGP/7 dans le cadre de l'élaboration des principes directeurs d'examen et a assisté à un exposé du Bureau sur l'utilisation du dossier à l'intention des rédacteurs des principes directeurs d'examen. Le groupe a rappelé combien il était important de respecter les dates limites de soumission des documents au Bureau et est convenu que tout document reçu après ces dates ne devrait pas être examiné lors de la session du TWA. Il convient que tous les projets de principes directeurs d'examen et tous les documents TGP soient mis à la disposition des membres du groupe de travail au moins quatre semaines avant l'ouverture de la session.

22. Le TWA a discuté d'un certain nombre de projets de documents TGP, conformément au programme approuvé par le TC. Il a proposé que le document TC/41/5 Add. soit modifié de façon à permettre au TWA d'examiner lors de sa session de 2006 les nouveaux projets de document TGP/9/1, TGP/10/1, TGP/8/1 et TGP/13/1. Il a fait remarquer que des avantages pratiques découleraient de l'adoption simultanée des documents TGP/9, TGP/10 et TGP/8.

23. Le TWA a examiné les progrès accomplis concernant la base de données d'information de l'UPOV et est convenu que les participants à la session devraient vérifier les modifications au code de l'UPOV. Le TWA a examiné le document TWA/34/5 relatif aux classes de dénominations variétales et a approuvé les propositions concernant *Helianthus*, *Brassicæ* graminées telles qu'elles figurent dans l'annexe de ce document.

24. Le TWA a examiné le projet relatif à l'examen de la publication des descriptions variétales et a assisté à des exposés sur l'état d'avancement des études types sur l'orge et la pomme de terre, présentés respectivement par MM. Gerhard Deneken (Danemark) et Henk Bonthuis (Pays-Bas). Il en a conclu que les descriptions variétales publiées pourraient être utilisées de manière restreinte afin de sélectionner les variétés qu'il convient de faire figurer dans l'essai en culture, mais que si l'utilisateur de cette méthode ne connaît pas de façon détaillée le niveau d'harmonisation des descriptions, il y aurait alors un risque élevé que l'évaluation de la distinction soit incorrecte.

25. Le TWA a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen du riz. Il a également été informé de l'évolution des tests d'étalonnage des stations d'essai auxquels prenaient part divers membres de l'Union.

26. Le TWA est convenu de soumettre au TC, en vue de leur adoption, les projets de principes directeurs d'examen pour le ray-grass et la fétuque ovine/fétuque rouge, tous deux

étant des révisions, ainsi que pour le médique et le houblon, qui sont des versions nouvelles. Les principes directeurs d'examen pour le houblon ont été élaborés conjointement avec le TWF. Comme convenu lors de la session, les principes directeurs d'examen pour le ray-grass et les fétuques ont été modifiés par correspondance après clôture de la réunion. Le TWA prévoyait de poursuivre en 2006 les discussions concernant 11 des principes directeurs d'examen, parmi lesquels trois correspondaient à des révisions et huit à des principes directeurs nouveaux. Selon les prévisions, cinq des principes directeurs d'examen auraient atteint en 2006 le stade final de leur élaboration.

27. À l'invitation des experts chinois, le TWA a décidé de tenir sa trente-cinquième session à Beijing (Chine), du 3 au 7 juillet 2006. Le TWA a proposé d'examiner les questions ci-après à sa prochaine session : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales, présentés par des membres et des observateurs; rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV; évolution dans le domaine des techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d'information de l'UPOV; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; projet d'échange entre pays intéressés de semences de variétés sélectionnées; élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen pour le riz; examen des projets de principes directeurs d'examen; recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen; date et lieu de la prochaine session et programme futur.

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

28. Mme Sally Watson (Royaume-Uni), présidente du TWC, présente le compte rendu suivant :

29. Le TWC a tenu sa vingt-troisième session à Ottawa (Canada), du 13 au 16 juin 2005. Vingt-neuf participants représentant 15 États membres de l'Union y ont participé. Ils ont été accueillis par M. Garry Koivisto, directeur exécutif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui a décrit en quoi le Canada a ressenti les effets positifs de son adhésion à l'UPOV en 1991 et a rendu compte des projets de ratification par le Canada de l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV. La réunion du TWC était présidée par M. Uwe Meyer. Le rapport la concernant figure dans le document TWC/23/21. L'après-midi du 12 juin 2005, avant la réunion du TWC, un atelier préparatoire a été organisé, auquel sept participants ont assisté.

30. M. Mike Burvill, examinateur du Bureau des droits d'obtenteur, a présenté un exposé sur le système canadien des droits d'obtenteur, qui est fondé sur une méthode d'examen des obtenteurs.

31. Le TWC a reçu un rapport succinct du Bureau au sujet des faits nouveaux relevés au sein du Conseil, du Comité administratif et juridique, du Comité technique, ainsi que d'autres groupes de travail techniques. Les débats ont porté sur la mise à jour de l'utilisation possible de techniques moléculaires au sein de l'UPOV. Les participants ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les bases de données stockent des informations sur les techniques moléculaires et en facilitent l'échange, tout en contribuant à l'élaboration de techniques statistiques. Les débats ont porté sur les points suivants : structures des bases de données nécessaires pour l'échange d'informations entre les pays; contenu des données à échanger; importance que revêt l'obtention dès le départ d'un accord sur la structure des données; qui doit avoir accès aux données et au sujet de quels marqueurs convient-il d'incorporer des données. Les participants ont noté que le partage des systèmes était souhaitable car les pays

ne disposaient pas tous nécessairement des ressources requises pour élaborer leurs propres bases de données. Toutefois, la mise à jour des systèmes partagés entre plusieurs pays risquait de poser de sérieux problèmes.

32. Le TWC a traité du projet visant à envisager la publication des descriptions variétales. Il a noté que celles-ci variaient d'un pays à l'autre et que des propositions avaient été faites en vue de réduire ces variations. Il a également pris note de l'utilisation éventuelle du programme GAIA relatif à la comparaison des descriptions variétales.

33. L'examen des documents TGP a occupé une place importante dans la réunion. Parmi eux, ont été examinés les documents suivants : TGP/4 "Constitution et gestion des collections de variétés", TGP/9 "Examen de la distinction", TGP/10 "Examen de l'homogénéité", TGP/8 "Utilisation de procédures statistiques en vue de l'examen DHS" et TGP/14.3 "Termes statistiques". Il a été convenu en particulier que le document TGP/10 devrait être aligné sur le document TGP/9 pour ce qui est de son niveau d'information et que le contenu détaillé des statistiques figurant dans les documents TGP/9 et TGP/10 devrait être transféré dans le document TGP/8. Il a été également décidé d'envisager une structure différente pour le document TGP/8.

34. Outre les travaux relatifs aux documents TGP, le TWC a examiné d'autres contributions importantes relatives aux faits nouveaux intervenus en matière de procédures statistiques COY et d'évaluation des plantes hors-type. Le TWC a examiné une série d'approches portant sur la question de savoir si l'on pouvait réduire le nombre de plantes dont les caractères sont enregistrés. L'une d'entre elles en particulier utilise les composantes de la variance pour chercher à savoir dans quelle mesure le nombre de plantes à l'intérieur d'une parcelle peut être réduit, par exemple, par une augmentation de 1% de la PPDS. Pour certains caractères, le nombre de plantes enregistrées peut être réduit à 10, au lieu du nombre habituel de 60. Toutefois, cela ne s'applique qu'aux variétés de référence, car en ce qui concerne les variétés candidates, toutes les 60 plantes doivent être enregistrées. De plus, la réduction ne s'applique qu'aux caractères dont les composantes de variance sont stables dans le temps. Le TWC a prévu d'étudier cette approche en l'appliquant à un nombre plus grand de pays et de cultures. En outre, il convient de chercher à évaluer l'impact qu'aura sur l'uniformité et sur les décisions prises la réduction du nombre de variétés de référence enregistrées.

35. Le TWC a abordé la question d'un ajustement de la méthode d'analyse COYD en vue de son utilisation lorsque les variétés sont regroupées au sein de l'examen DHS. Ceci est particulièrement bénéfique lorsque les groupes qui en résultent sont petits car une liberté restreinte peut poser des problèmes lorsque les groupes sont analysés séparément.

36. Plusieurs discussions ont eu lieu sur les autres méthodes d'examen de l'uniformité, qui permettent d'éviter l'ajustement de la moyenne mobile applicable à l'analyse COYU, celle-ci, allant, selon certains experts, au-delà de la relation moyenne-variance. En particulier, des alternatives fondées sur l'analyse et la covariance et sur l'utilisation, en vue de la relation moyenne-variance, soit d'un LOESS plus lisse, soit de polynômes linéaires/quadratiques ont été proposées. Une autre méthode d'examen COYU a également été proposée, qui compare l'uniformité moyenne des variétés de référence avec l'uniformité moyenne des variétés candidates. Cet autre examen est fondé sur l'estimation d'un quantile de la distribution des uniformités des variétés de référence. Le TWC a prévu d'autres recherches portant sur plus de plantes, plus d'années et plus de pays. La question d'examiner des coefficients de variation au lieu d'utiliser l'ajustement moyenne-variance de la moyenne mobile dans les essais d'uniformité annuelle a elle aussi été débattue.

37. Le TWC a envisagé l'élaboration d'un questionnaire sur les normes de population utilisées dans le cadre de l'évaluation de l'uniformité par plantes hors-type. Les résultats seraient ajoutés aux résultats du questionnaire COY et distribués aux autres groupes de travail techniques en vue d'un examen sur le degré d'harmonisation des cultures. Les débats ont également porté sur le calcul des tolérances relatives du nombre de plantes hors-type – celles-ci s'appliquant lorsque les connaissances des plantes ne sont pas suffisantes pour permettre l'élaboration d'une norme fixe. Parmi les propositions formulées, on citera l'utilisation éventuelle d'une norme établie sur l'année.

38. Les participants ont bénéficié d'une démonstration sur une base de données d'accès permettant l'accès aux documents du TWC et autres documents représentant un intérêt pour ce groupe. Le TWC a noté qu'il ne serait pas possible d'insérer la base de données sur le site Web de l'UPOV car celui-ci n'accepte que les bases de données Oracle. Elle sera cependant mise à la disposition des membres du TWC sous la forme d'un CD-ROM fourni par des experts allemands.

39. À l'invitation de l'Inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS), il a été convenu que la prochaine réunion du TWC se tiendrait à Nairobi (Kenya) du 19 au 22 juin 2006, précédée d'un atelier préparatoire prévu l'après-midi du 18 juin.

40. Le TWC a prévu de traiter lors de sa prochaine session, outre les points susmentionnés, les sujets suivants : modèles linéaires généralisés, rapports de disjonction, analyse d'images et examen DHS dans deux lieux différents.

41. À la fin de la session, M. Uwe Meyer (Allemagne) a reçu une médaille de bronze de l'UPOV pour la remercier d'avoir assuré la présidence du TWC de 2003 à 2005.

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

42. M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique), président du TWF, a présenté le rapport ci-après :

43. Le TWF a tenu sa trente-sixième session à Kôfu (Japon) du 5 au 9 septembre 2005, précédé d'un atelier préparatoire l'après-midi du 4 septembre. M. Erik Schulte (Allemagne), président du TWF, a ouvert la session, qui a été accueillie par M. Keiji Terazawa, directeur de la Division des semences et plantons du Ministère des forêts et des pêches (MAFF). Le rapport de cette réunion figure dans le document TWF/36/8.

44. Ont assisté à la réunion 39 participants représentant 16 membres de l'Union et trois États ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a été suivi par 26 participants. Parmi eux figuraient les stagiaires du cours de formation sur la protection des variétés végétales, organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

45. Au cours de cette session, une présentation a été donnée sur les droits d'obteneur au Japon et des exposés ont été présentés par les participants sur les faits nouveaux en matière de protection des obtentions végétales et par le Bureau de l'Union sur les derniers faits intervenus au sein de l'UPOV.

46. Le TWF a reçu une introduction au document TWF/36/2 sur les techniques moléculaires. Il a apporté son soutien à la proposition du BMT concernant la création d'un

sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative, étant entendu que ce sous-groupe inclurait les espèces fruitières. Parmi les autres documents reçus figuraient les documents TWF/36/3 et TC/41/5 Add. concernant l'élaboration des documents TGP; de plus, un exposé a été présenté sur l'utilisation du document TGP/5 ("Expérience et coopération en matière d'examen DHS"), section 10 ("Notification des caractères supplémentaires").

47. Le TWF a examiné un certain nombre de projets de documents TGP. En ce qui concerne le document TGP/4 Draft ("Constitution et gestion des collections de variétés"), le TWF a examiné le document TGP/4/1 Draft 4 et a décidé de proposer que l'introduction explique la logique et le raisonnement qui ont conduit à la restriction du nombre de variétés courantes, de manière à ce que les lecteurs non expérimentés puissent comprendre de quoi il s'agit et expliquer en quoi cette méthode rend les comparaisons en parallèle inutiles. Il a également examiné et recommandé des modifications éventuelles, principalement d'ordre rédactionnel, des projets de documents suivants : TGP/9 ("Examen de la distinction"), TGP/10 ("Examen de l'homogénéité"), TGP/8 ("Utilisation de procédures statistiques en vue de l'examen DHS", TGP/13 ("Conseils pour les nouveaux types et espèces"), TGP/14.2.1&2 ("Termes botaniques : forme des plantes et types de poils"), TGP/14.2.3 ("Termes botaniques : couleur"). En ce qui concerne les formes de plantes décrites dans le document TGP/14.2, les participants ont étudié une méthode visant à identifier certaines formes "principales" ou "de base" ayant en commun une valeur qualitative, et à définir des catégories de formes pour certaines formes "principales" ou "de base" qui pourraient être obtenues par simple changement de la position de la largeur maximale ou du rapport longueur/largeur dans le cadre d'une progression quantitative.

48. Le TWF a examiné les documents TWF/36/3 ("Bases de données d'information de l'UPOV") et a bénéficié d'une présentation sur le prototype GENIE. Il a examiné également les documents TWF/36/5 ("Classes de dénominations variétales"), TWF/36/6 ("Projet de publication des descriptions variétales"), TWF/36/8 ("Définition de la maturité du fruit") et TWF/36/7-TWO/38/9 ("Critères de détermination des plantes hors-type"), celui-ci ayant été présenté par M. Chris Barnaby, président du TWO.

49. Le TWF a mis la dernière main sur la révision des projets de principes directeurs d'examen contenant les variétés suivantes : avocatier, ronce fruitière, manguier, opuntia et cerisier, ces derniers principes ayant été divisés en deux catégories de principes directeurs d'examen, l'une pour le cerisier acide et l'autre pour le cerisier doux. En outre, un nouveau projet de principes directeurs d'examen pour le houblon, élaboré conjointement avec le TWA, a lui aussi été achevé.

50. Le TWF a prévu de continuer à examiner en 2006 un total de 15 principes directeurs d'examen; six étant des révisions et neuf de nouveaux principes. Sur les 15 principes directeurs à examiner, quatre d'entre eux étaient sur le point d'être achevés. De plus, le TWF a décidé d'envisager pour sa trente-huitième session de 2007 l'examen de projets de principes directeurs d'examen pour le dracéna, le durian, le ramboutan, la pistache, la grenade et le melon-poire.

51. À l'invitation de l'expert du Brésil, le TWF est convenu de tenir sa trente-septième session dans l'État de Salvador Bahia (Brésil), du 21 au 25 août 2006, précédée d'un atelier préparatoire le 20 août. Le TWF a prévu d'examiner ou de réexaminer, durant sa trente-septième session, les questions suivantes : brefs rapports sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection des variétés végétales, présentés par des membres et des observateurs, ainsi que sur l'évolution au sein de l'UPOV; faits nouveaux dans le

domaine des techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d'information de l'UPOV; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; critères de détermination des plantes hors-type; classes de dénominations variétales et examen des projets de principes directeurs d'examen et recommandations y relatives.

52. À la fin de la session, M. Erik Schulte (Allemagne) s'est vu décerner une médaille de bronze de l'UPOV, pour avoir assuré la présidence du TWF de 2003 à 2005.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

53. Mme Sandy Marshall (Canada), présidente du TWO, a présenté le rapport ci-après :

54. Le TWO a tenu sa trente-huitième session à Séoul (République de Corée), du 12 au 16 septembre 2005, sous la présidence de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande). Il a été accueilli par M. Jae Chun Sim, directeur général de l'Office national de la gestion des semences (NSMO) et ministre de l'agriculture et de la forêt, ainsi que par M. Eung-Bon Kim, directeur de la Division de la protection des obtentions végétales, relevant du NSMO. Le rapport de cette réunion figure dans le document TWO/38/12.

55. La session a été suivie par 59 participants représentant 18 membres de l'Union, un État ayant le statut d'observateur et une organisation ayant le statut d'observateur. Le TWO a pris note de l'atelier préparatoire, qui s'est tenu le 11 septembre 2005, juste avant sa trente-huitième session, auquel 44 participants représentant 13 membres de l'Union ont participé.

56. Le TWO a assisté à un exposé sur l'industrie de la fleur et de la reproduction en République de Corée, présenté par le professeur Ki Sun Kim, de l'Université nationale de Séoul, et à un autre exposé sur la situation des variétés végétales en République de Corée, présentée par M. Keun-Jin Choi, du NSMO. Le TWO a également reçu de la part de participants des rapports oraux succincts sur les points nouveaux en matière de protection des variétés, ainsi que sur les derniers faits intervenus au sein de l'UPOV, présentés par le Bureau de l'UPOV.

57. Le TWO a examiné le document TWO/38/2 concernant l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans l'examen DHS. Il a appuyé la proposition du BMT concernant la création d'un sous-groupe sur les cultures à multiplication végétale, étant entendu que ce sous-groupe inclurait ensuite le sous-groupe sur le rosier.

58. Le président a présenté le document TWO/38/9 ("Critères de détermination des plantes hors-type") qui a été examiné. En conclusion, le TWO a affirmé que les directives concernant la détermination des plantes hors-type prendraient une part importante dans le document TGP/10 ("Examen de l'homogénéité") et a décidé d'élaborer des directives à insérer dans ce document. Ces directives fourniraient une explication des questions abordées, la valeur de l'harmonisation, des exemples de différents types de plantes hors-type, ainsi que le moyen de vérifier si les plantes atypiques trouvent leur origine dans la génétique ou dans l'environnement. Selon les prévisions, un document de directives allait être examiné lors de la trente-neuvième session du TWO. Conjointement avec le document TWO/38/9, le groupe de travail a également examiné le document TWO/38/10 ("Schémas de coloration induite par transposons dans les plantes ornementales"), rédigé par des experts de la Communauté européenne. Le TWO est convenu que toute directive visant à déterminer les plantes

hors-type devrait avoir pour objectif de traiter les effets résultant de la présence des transposons.

59. Un certain nombre de projets de documents TGP ont été examinés. Le TWO s'est intéressé particulièrement aux documents TGP/4/1 Draft 4 ("Constitution et gestion des collections de variétés", TGP/9/1 Draft 4 ("Examen de la distinction"), TGP/10/1 Draft 4 ("Examen de l'homogénéité") et TGP/14/1 Draft 3 ("Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV").

60. Le TWO a examiné le document TWO/38/5 ("Classes de dénominations variétales") ainsi que son addendum, qui contiennent des propositions de création de nouvelles classes de dénominations variétales pour certaines plantes ornementales. Toutes ces propositions ont été rejetées, à l'exception d'une, ce rejet s'étant fait en faveur de la règle générale d'un genre/une classe. La création d'une nouvelle classe contenant *Jamesbrittenia*, *Sutera* et leurs hybrides a été recommandée. Lorsqu'il existe des hybrides entre certains genres, le TWO a recommandé la création d'une nouvelle classe de dénomination. Il a été indiqué que la base de données GENIE contiendrait des liens entre les codes du nouveau genre et ses genres parentaux. Le TWO a observé que la règle générale "un genre/une classe" s'inspirait de la règle générale établie par le Code international de nomenclature des plantes cultivées (CINCP). Toutefois, certaines des recommandations du TWO sembleraient différentes des classes exceptionnelles du CINCP.

61. Les documents TWO/38/6 et TWO/38/11 ont servi de base aux débats sur le projet d'examen de la publication des descriptions variétales. L'étude type concernant l'Alstroemère, qui a montré que les variations des niveaux d'expression des caractères végétaux pouvaient être dues à des différences de conditions de culture, ou à des problèmes rencontrés avec les précédents principes directeurs d'examen a été particulièrement intéressante. Une version révisée des principes directeurs d'examen pour l'Alstroemère a été achevée lors de la réunion. Celle-ci apporte des améliorations à l'observation des caractères floraux, ce qui, selon les résultats du projet, posait des difficultés.

62. Le TWO a assisté à un exposé présenté par M. Lars Jacobsen (Danemark) et M. Ton Kwakkenbos (Communauté européenne) sur un projet de recherche cofinancé, sur l'impact des souches de phytoplasme sur l'expression phénotypique des variétés de poinsettia.

63. Le TWO a décidé de présenter au TC les projets de principes directeurs d'examen pour les variétés suivantes : Alstroemère, chrysanthème, dahlia, impatience de Nouvelle Guinée, rosier, œillet tagète, tulipe et saule. L'examen se poursuivra sur 11 autres principes directeurs d'examen, dont deux révisions et neuf nouveaux principes. Le TWO entamera au cours de l'année 2006 l'examen de 14 autres projets de principes directeurs d'examen.

64. À l'invitation du Brésil, le TWO tiendra sa trente-neuvième session à Fortaleza, État de Ceará (Brésil), du 28 août au 1^{er} septembre 2006. Au cours de cette session, le TWO prévoit d'examiner ou de réexaminer les questions ci-après : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales, présentés par des membres et des observateurs, et faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV; techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; bases de données d'information de l'UPOV; critères de détermination des plantes hors-type; documents TGP; et examen des projets de principes directeurs d'examen et recommandations y relatives.

65. À la clôture de la session, M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) a reçu une médaille de bronze de l'UPOV destinée à le remercier d'avoir présidé le TWO de 2003 à 2005.

Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

66. M. Niall Green (Royaume-Uni), président du TWV, a présenté le rapport ci-après :

67. Le TWV a tenu sa trente-neuvième session à Nitra (Slovaquie), du 6 au 10 juin 2005, précédée d'un atelier préparatoire l'après-midi du 5 juin. Cette session était présidée par M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) et le rapport de la réunion figure dans le document TWV/39/9.

68. Ont assisté à cette session 45 participants représentant 19 membres de l'Union et deux organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a été suivi par 28 participants.

69. Des rapports verbaux ont été présentés par les participants sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales dans leur pays. Le TWV a assisté notamment à un exposé sur l'agriculture et l'examen DHS en Slovaquie, qui contenait des informations sur les examens des droits d'obtenteur en matière de plantes potagères, ainsi que sur l'obtention et la production de ces plantes.

70. Au cours de la session, les projets de documents ci-après ont été examinés : TGP/4 ("Constitution et gestion des collections de variétés"), TGP/8 ("Utilisation des statistiques dans les examens DHS"), TGP/9 ("Examen de la distinction"), TGP/10 ("Examen de l'uniformité") et TGP/13 ("Conseils concernant les nouveaux types et espèces").

71. Aucune réunion des sous-groupes sur les techniques moléculaires n'a été organisée. Toutefois, des experts ont fourni des informations sur l'utilisation actuelle de ces techniques, dans le but d'examiner la résistance aux maladies et la gestion des collections de référence.

72. Les résultats d'une comparaison entre les descriptions variétales du chou chinois et celles de la laitue ont été examinés dans le cadre du projet d'examen de la publication des descriptions variétales. Même si les variations d'une description à une autre pour une même variété pourraient être dues à des facteurs liés à l'environnement, il a été admis que des différences relevées dans l'enregistrement pouvaient elles aussi contribuer à ces variations, et que des cycles d'essai pourraient être une solution à la question de l'harmonisation. Le TWV a conclu qu'il serait bon que les descriptions soient disponibles sur une base de données, tout en acceptant que ces descriptions varient. Dans un premier temps, il serait utile d'ajouter les caractères de groupement, mais cela nécessiterait que certaines données soient retirées des descriptions. L'interprétation de l'information destinée aux examens DHS nécessiterait un soin particulier. Le TWV a noté qu'il serait difficile dans un proche avenir de publier des descriptions variétales au sein de l'UPOV.

73. Le TWV a assisté à un exposé sur le prototype de la base de données GENIE et a proposé la création de liens sur le site Web entre GENIE et les principes directeurs d'examen; il a également proposé que soient fournies les informations concernant l'adresse e-mail et le site Web des personnes ou des services ayant la compétence voulue.

74. Le TWV a décidé d'envoyer les projets de principes directeurs d'examen pour le brocoli (révision), la laitue (révision partielle), la mâche (révision), le poivrier (révision), le melon

(révision) et la menthe poivrée (nouveau), en vue de leur adoption par le Comité technique. Le projet de principes directeurs d'examen pour le melon et le poivrier ont été modifiés par correspondance après la réunion.

75. Lors de sa quarantième session, le TWV a décidé d'examiner au total 16 principes directeurs d'examen. Parmi eux, sept sont des projets finaux, six, des révisions et trois, de nouveaux projets : (Courge amère, *Hypericum perforatum* et *Rumex*). De nouveaux principes directeurs d'examen seront examinés conjointement avec le TWO concernant le *Portulaca* (Purslane).

76. À l'invitation de l'expert du Mexique, le TWV a décidé de tenir sa quarantième session à Guanajuato (Mexique), du 12 au 16 juin 2006, précédée le 11 juin par un atelier préparatoire.

77. Au cours de cette quarantième session, le TWV a prévu d'examiner ou de réexaminer les questions ci-après : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales; techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; examen des bases de données d'information de l'UPOV; documents TGP; caractères supplémentaires; examen des projets de principes directeurs d'examen; date et lieu de la prochaine session; programme futur et rapport sur les conclusions de la session.

78. À la fin de la session, M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) a reçu une médaille de bronze de l'UPOV pour le remercier d'avoir présidé le TWV de 2003 à 2005.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

79. M. Gerhard Deneken (Danemark), ancien président du BMT, a présenté le rapport ci-après :

80. Le BMT a tenu sa neuvième session à Washington (États-Unis d'Amérique), du 21 au 23 juin 2005, précédée par un atelier préparatoire l'après-midi du 20 juin, qui s'est déroulé sous la présidence de M. Gerhard Deneken. Le rapport de la réunion se trouve dans le document BMT/9/14.

81. La session a été accueillie par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) ainsi que par l'Office de la protection des variétés végétales, du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA). Mme Karen Hauda, de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, a présenté aux 49 participants représentant 16 membres de l'Union et cinq organisations ayant le statut d'observateur un aperçu général des systèmes de protection des variétés végétales disponibles aux États-Unis d'Amérique. Vingt-quatre participants étaient présents à l'atelier préparatoire.

82. Le BMT a assisté à un rapport verbal sur les travaux des sous-groupes pour : la canne à sucre, présenté par M. Luis Salaiques (Espagne); la pomme de terre, présenté par Mme Beate Rücker (Allemagne); et le blé, présenté par M. Robert Cooke (Royaume-Uni). Lors de la présentation de ce rapport, l'accent a été mis sur l'importance et le potentiel des techniques moléculaires en vue de l'identification des variétés. Il a été clairement démontré combien l'harmonisation des méthodes et l'échange des données étaient nécessaires.

En outre, le BMT a reçu de certains participants des informations sur l'identification et l'application des droits d'obteneur.

83. En ce qui concerne l'option 1 (Utilisation de caractères moléculaires qui sont directement liés à des caractères traditionnels), le BMT a assisté à plusieurs exposés fondés sur des techniques différentes. Un exposé présenté par un expert des Pays-Bas passait en revue d'autres aspects et possibilités de la méthode décrite dans l'option 1. D'autres experts ont examiné les possibilités d'une méthode telle que présentée dans l'option 1, mais avec des techniques différentes appliquées à des espèces différentes identifiant des genres différents, principalement la résistance à la maladie.

84. Le BMT a également assisté à des exposés sur la méthode décrite dans l'option 2 (Étalonnage de seuils concernant les caractères moléculaires par rapport à l'écart minimal prévu pour les caractères traditionnels). En République de Corée, par exemple, des travaux ont été menés sur le piment et le noisetier. Un autre exposé lui a été présenté par des experts des Pays-Bas, concernant le rosier. Les conclusions de cette étude ont montré qu'il est peu probable que l'on puisse établir une relation/corrélation/association entre la distance morphologique et la distance génétique.

85. Le BMT a assisté à un exposé présenté par les experts espagnols sur la vigne, dont la multiplication se fait par voie végétative. Une méthode possible correspondant à l'option 3 (Mise au point d'une nouvelle méthode) a été examinée en ce qui concerne l'examen DHS, l'identification des variétés et l'atteinte aux droits. Selon le BMT, cette méthode devrait être examinée plus avant par les parties intéressées, notamment les obtenteurs, regroupées dans un sous-groupe spécifique ou conjointement avec d'autres espèces multipliées par voie végétative. Les vignes comportent en effet de nombreuses similitudes avec d'autres espèces multipliées par voie végétative. Il est devenu évident au cours de la réunion, que certains aspects concernant des plantes particulières étaient souvent semblables aux méthodes appliquées à des cultures du même type (types multipliés par voie végétative, type autogame ou allogame). Dans de nombreux cas, l'étude de ces plantes pourrait bénéficier des travaux menés pour d'autres plantes. En conséquence, le BMT a proposé la création d'un sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative, ainsi que l'élargissement du sous-groupe sur le blé qui deviendrait un sous-groupe sur le blé et l'orge.

86. Le BMT s'est penché également sur ses principes directeurs. Pour valider la solidité de ces principes, les experts du Royaume-Uni et des Pays-Bas, qui participent aux projets ci-après : "Research project co-financed by the Community Plant Variety Office (CPVO): Management of winter oilseed rape reference collections", "Analysis of a database of DNA profiles of 734 hybrid tea rose (*Rosa hybrida*) varieties" ainsi qu'au projet de description de toutes les variétés de pomme de terre dans le catalogue commun de l'Union européenne pour 2007 (voir le paragraphe 24 du document BMT/9/14), ont confirmé leur volonté de participer à un projet pilote de base de données. Les experts des États-Unis d'Amérique ont eux aussi exprimé leur intérêt à participer à ce type de projet.

87. En réponse à l'invitation émanant de la République de Corée, le BMT a décidé de tenir sa dixième session à Séoul (République de Corée). Lors de cette session, le BMT a prévu d'examiner les points suivants : brefs exposés sur les faits nouveaux en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par des experts de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires et des obtenteurs; rapports du Groupe de réflexion sur le BMT, du Comité technique et des sous-groupes; compte-rendu des travaux sur les techniques moléculaires pour les différentes plantes; directives du BMT; construction

et normalisation de bases de données des caractères moléculaires des variétés végétales; méthodes statistiques applicables aux données produites par des techniques biochimiques et moléculaires; utilisation des techniques moléculaires dans l'examen des variétés essentiellement dérivées; recommandations sur la création de nouveaux sous-groupes pour les espèces cultivées; date et lieu de la prochaine session; programme futur; et rapport de la session (si le temps imparti le permet).

88. À la fin de la session, M. Gerhard Deneken (Danemark) a reçu une médaille de bronze de l'UPOV pour le remercier pour avoir présidé le BMT de 2003 à 2005.

89. À la suite de la session, le matin du 24 juin 2005, les participants du BMT ont pu visiter les laboratoires du Dr. Perry Cregan (Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA), Centre de recherche agricole (ARS), Beltsville), ainsi que le "National Center for Biotechnology Information" (NCBI).

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

*90. Le Comité technique a examiné le document TC/42/3.

*91. Le TC est convenu de demander aux groupes de travail techniques concernés d'examiner les renseignements fournis par les membres de l'Union en réponse à un questionnaire sur les niveaux de probabilité utilisés dans le COY, figurant dans le document TWC/23/10, et d'expliquer pour quelles raisons des niveaux de probabilités différents de ceux préconisés dans les recommandations du COY ont pu être utilisés.

*92. Le TC est convenu qu'il faut informer les groupes de travail techniques que le TWC travaille à l'élaboration d'un questionnaire visant à recueillir des renseignements sur les normes de population mises en œuvre pour l'établissement de l'homogénéité des plantes hors-type, en particulier lorsque les essais couvrent une période supérieure à un an.

Documents TGP

*93. Le Comité technique a discuté du développement des documents TGP sur la base du document TC/42/5.

a) *Documents TGP auxquels le TC a accordé une haute priorité :*

TGP/4 : Constitution et gestion des collections de variétés

*94. En ce qui concerne le document TGP/4/1 Draft 6, le TC est convenu de ce qui suit :

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
2.1.1	expliquer l'utilité d'une information plus complète et l'incidence que la source de l'information aura sur son utilité. En outre, expliquer que le recours aux experts agricoles peut donner un caractère plus complet à l'information.

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
2.1.2.1	reformuler la première phrase ainsi : “Des descriptions consignées par écrit peuvent apporter des renseignements utiles pour le regroupement des variétés et la réduction du nombre de variétés notoirement connues à soumettre à un essai en culture. Le moyen le plus efficace de procéder à l’examen de la distinction est de soumettre à un essai en culture ou à d’autres essais la variété candidate et les variétés notoirement connues auxquelles elle doit être comparée.”
3.2.2.2	faire référence à la situation particulière concernant les lignées parentales intégrées à l’examen d’une variété hybride candidate comme décrit à la section 3.1.2.2.2.

TGP/9 : Examen de la distinction

*95. En ce qui concerne le document TGP/9/1 Draft 6, le TC est convenu de ce qui suit :

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
2.3.2.4	préciser quels sont les critères des sections 2.3.3 à 2.3.6 qui peuvent servir lorsque des caractères ne sont pas spécifiés dans les principes directeurs d’examen de l’UPOV, ou lorsque de tels principes directeurs n’existent pas
2.3.3.2	lire : “... en règle générale, les caractères qualitatifs semblent moins soumis à l’influence de l’environnement ...”
2.3.4 <i>Exemple</i>	amender la référence pour lire “section 2.3.3”
2.4.1	ajouter la couleur comme autre exemple pour les caractères difficiles à décrire par les obtenteurs à l’aide des notes du tableau des caractères
2.4.2	a) inclure une palette de couleurs comme autre exemple pour accroître l’utilité des photographies; et b) expliquer la portée des photographies lorsque ces dernières ne reflètent pas fidèlement les caractères de la variété, malgré le soin apporté par le déposant (par exemple les difficultés éprouvées par le rendu des couleurs sur une photographie). Préciser en particulier qu’une telle éventualité ne peut pas entraîner le rejet d’une demande.
3.1 à 3.6.1	l’information fournie aux sections 3.1 à 3.6.1 devra figurer également dans le document TGP/10, ou alors il faudra déplacer ces sections dans document TGP/8
3.3.2	une fois la section complète, il faudra examiner l’éventualité de la déplacer dans la section 5
4.3.2, 4.3.4	lire : “... pour un groupe de plantes ...”
5.2.1.1	envisager l’opportunité d’ajouter “ou une combinaison de caractères” à la fin du 5.2.1.1.b) compte tenu de l’issue des discussions sur la section 5.4.2 (voir plus bas)
5.2.1.2	lire : “Le choix de la méthode ou d’une combinaison de méthodes ...”

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
5.2.3.5	maintenir l'énoncé, en explicitant cependant les circonstances dans lesquelles des variétés décrites par le même niveau d'expression peuvent se distinguer nettement, et en indiquant qu'il ne s'agit pas là d'une situation normale
5.2.4.12	préciser que le COYD peut s'utiliser dans les cas d'observations visuelles qui attestent que les données satisfont aux exigences requises, et faire figurer un exemple
5.4.2	examiner la possibilité d'utiliser une combinaison de caractères, incluant la prise en compte de la stabilité des résultats. La Communauté européenne pourra fournir les exemples d'utilisation d'une combinaison de caractères. Reconsidérer l'intégration de la section 5.4.2 à la section 5.2.
6.2	poursuivre l'élaboration et fournir une explication sur les limitations posées par les variations dues aux différents environnements et sources dans les descriptions de variétés
6.4.5	remplacer "déposant" par "obtenteur", en conformité avec l'Introduction générale
6.5	reformuler le titre ainsi : "L'avis des groupes d'experts"

TGP/10 : Examen de l'homogénéité

*96. En ce qui concerne le document TGP/10/1 Draft 3, le TC est convenu de ce qui suit :

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
Général	a) expliciter les cas où une combinaison d'écarts types et de plantes hors-type peut être judicieuse b) fournir des indications pour les nouvelles variétés intergénériques et interspécifiques
2.3.1, 2.5 (tableau)	recenser séparément les types strictement autogames et les types essentiellement autogames
3	a) fournir des indications relatives aux échantillons globaux; b) fournir des informations sur l'évaluation de l'homogénéité lorsqu'on a affaire à de multiples sites
4	ajouter une section pour l'établissement de normes relatives aux nouveaux types et espèces
4.2	faire figurer la section portant sur la détermination de plantes hors-type dans la prochaine rédaction du document TGP/10/1 pour que l'ensemble des groupes de travail techniques puissent l'examiner en 2006
5.2.1.1	explicitement "variétés comparables"
5.3	l'explication doit comprendre l'exemple particulier des variétés allogames sélectionnées pour une espèce dont les variétés sont normalement multipliées par voie végétative

b) *Autres documents TGP*

TGP/8 : Utilisation de procédures statistiques dans le cadre de l'examen DHS (document TGP/8/1 Draft 3)

*97. Le TC a relevé que les commentaires énoncés par les groupes de travail techniques durant leurs sessions de 2005 et par le Comité de rédaction élargi du TC (TC-EDC) à sa réunion du 10 janvier 2006 ont amené la présidente du TWC et coordinatrice du TGP/8, Mme Sally Watson (Royaume-Uni), conjointement avec le Bureau de l'Union, à la conclusion qu'il serait judicieux de restructurer le document et d'en réviser le contenu en collaboration avec le TWC avant que le TC l'examine en profondeur. Par conséquent, avec l'accord de la présidente du TC, Mme Julia Borys (Pologne), le document TGP/8/1 Draft 3 n'a pas été traduit dans toutes les langues de l'UPOV. Le TC est convenu que Mme Watson et le Bureau devront, sur la base des notes figurant dans le document TGP/8/1 Draft 3, élaborer une nouvelle version pour examen par le TWC, compte tenu des commentaires formulés par les groupes de travail techniques et par le TC-EDC.

*98. Le TC n'a pas examiné le document TGP/8/1 Draft 3 en profondeur mais a exprimé l'avis que, puisque sa portée a été élargie, le titre en soit modifié ainsi : "Protocole et techniques d'essai employés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité". Le TC a ajouté qu'il souhaiterait diviser le document en deux documents distincts (partie I et partie II) pour en faciliter l'examen.

TGP/12 : Caractères spéciaux : Section 1 : [Caractères exprimés en réaction à des facteurs externes] / [Élaboration/Utilisation des caractères déterminés par réaction à un facteur externe]

*99. Le TC a examiné le document TGP/12 Section 1 Draft 2 et avalisé les propositions du TWA consignées dans la section 3, la section 3.3.2 et dans les notes a, c et d. En outre, le TC a demandé de comparer les définitions présentées à la section 2.3.2 à celles qu'il avait précédemment approuvées.

TGP/13 : Conseils concernant les nouveaux types et espèces

*100. En ce qui concerne le document TGP/13/1 Draft 5, le TC est convenu de ce qui suit :

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
1.2	remplacer le terme "sophistiquées" par un terme moins susceptible de tomber en désuétude
2.1	fournir des indications sur la vérification pour s'assurer que des types déclarés nouveaux, par exemple les hybrides interspécifiques, sont effectivement nouveaux là où cela peut influencer sur l'examen de la distinction
2.3.3	reformuler la troisième phrase pour mentionner qu'il n'est pas toujours possible que des variétés parentales soient présentées par l'obtenteur
2.5	fournir des indications sur le moyen de s'assurer que les exigences d'uniformité pour les espèces nouvelles ne sont pas trop faibles afin que cela ne nuise pas à l'examen de la distinction pour les variétés subséquentes
3, 4	ajouter une section consacrée à l'examen de la stabilité

101. La délégation de la Colombie propose d'envisager l'examen d'une demande de droit d'obtenteur unique pour une variété formée d'une combinaison de lignées différentes. Elle signale le cas d'une demande de variété de caféier formée d'une combinaison de plus de 40 lignées différentes. Pour répondre à cette demande d'éclaircissement sur la manière dont un obtenteur peut déposer une seule demande de droit d'obtenteur pour une combinaison de différentes lignées, le TC est d'avis d'élaborer un document à soumettre à sa quarante-troisième session.

Propositions de révision du document TGP/7/1 "Élaboration des principes directeurs d'examen"

102. Le TC a pris note des propositions faites concernant la révision du document TGP/7/1 qui figure dans l'annexe I au document TC/42/5.

103. La délégation de la France a fait remarquer que le texte standard supplémentaire ASW 9 "(section 4.3.2 du modèle de principes directeurs d'examen) – Détermination de la stabilité : principes généraux" devait être modifié car il ne conviendrait pas d'évaluer la stabilité en cultivant une autre génération de variétés allogames. Elle a proposé d'amender le texte "... afin de vérifier qu'il ou elle présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment" soit amendé comme suit "... afin de vérifier qu'il ou elle présente les mêmes caractères que le matériel fourni au départ".

Programme d'élaboration des documents TGP

*104. Le Comité technique a approuvé le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'il figure à l'annexe II du document TC/42/5, amendé comme suit :

a) le titre du document TGP/4 : "Constitution et gestion des collections de variétés" (sans parenthèses) est à confirmer; et

b) le titre du document TGP/8 sera ainsi formulé : "Protocole et techniques d'essai utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité".

*105. Le TC a relevé en particulier que :

a) le Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) sera invité à prendre en charge la mise au point du document TGP/3 et la révision du document TGP/5 en vue de la présentation de ces documents au CAJ;

b) il est prévu que les documents TGP/4, TGP/9 et TGP/10 seront parallèlement approuvés;

c) la révision du document TGP/5 est prévue afin de permettre une révision de la section 10 parallèlement à la révision des sections 1 à 7;

d) la révision du document TGP/7 commencera en 2008, après approbation par le TC du document TGP/9 et étant entendu que le document TGP/14 atteindra un degré d'approbation satisfaisant; et

e) la finalisation du document TGP/13 interviendra après l'approbation des documents TGP/4, TGP/9 et TGP/10.

Bases de données d'information de l'UPOV

*106. Le TC a examiné le document TC/42/6.

Base de données GENIE

107. La délégation de la Communauté européenne s'est déclarée satisfaite du travail réalisé en matière d'incorporation des codes UPOV, qui, a-t-elle expliqué, ont un rôle important à jouer dans le fonctionnement de la base de données centralisée sur les dénominations variétales de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV). En ce qui concerne la procédure visant à mettre à jour les classes de dénominations variétales dans la base de données GENIE, elle a fait remarquer que la classification évoluait rapidement, notamment dans le secteur ornemental, et s'est interrogée sur l'utilité de disposer d'une procédure de mise à jour des classes de dénomination variétale indépendamment des recommandations de l'UPOV sur les dénominations variétales. Le directeur technique a signalé que le projet de "notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" destinées à remplacer les "recommandations de l'UPOV sur les dénominations variétales" (document UPOV/INF/12 Rev.), posait clairement le principe "un genre/une classe". Par conséquent, un nouveau genre constituera automatiquement une nouvelle classe de dénomination variétale. S'agissant des classes exceptionnelles (par exemple Brassica), il a fait remarquer que leur évolution n'avait pas été rapide et a proposé que l'on puisse apporter en temps voulu les amendements nécessaires aux "notes explicatives concernant les dénominations variétales". Il sera notamment possible de ne réviser que la liste des classes figurant dans les notes explicatives le cas échéant.

108. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est félicitée du travail qui avait été fait sur les bases de données de l'UPOV. Elle a expliqué que l'accès accru aux informations sur les genres et les espèces, figurant notamment dans les Principes directeurs de l'UPOV, intéressait également les autorités chargées de la certification des semences. Pour cette raison, il a demandé que soit précisée l'accessibilité à la base de données GENIE et à la base de données sur les variétés végétales. Le directeur technique a confirmé que la base de données GENIE pourrait être consultée sur la partie à accès libre du site Web de l'UPOV. Il a rappelé que la version UPOV-ROM de la base de données sur les variétés végétales était accessible gratuitement aux collaborateurs d'UPOV-ROM et sur abonnement pour tous les autres. Il a confirmé que les modalités d'accès à une version Internet de la base de données sur les variétés végétales seraient examinées conjointement à la présentation d'un prototype.

109. La délégation de l'Argentine s'est félicitée du travail mené sur les bases de données de l'UPOV. S'agissant de la qualification de catégorie attribuée aux genres "plante/champignon" et "plante/algue", elle a rappelé l'importance d'une harmonisation au sein de l'UPOV. Le directeur technique a confirmé que la création de ces catégories ne visait aucunement à minimiser l'importance de l'harmonisation et a noté que disposer de davantage d'informations pourrait contribuer à augmenter le degré d'harmonisation.

*110. Le TC est convenu que les éléments suivants devront figurer dans la base de données GENIE lorsque celle-ci sera disponible sur le site Web de l'UPOV :

i) un lien à partir des principes directeurs d'examen mentionnés dans la base de données GENIE vers les principes directeurs d'examen pertinents de l'UPOV figurant sur le site Web de l'UPOV;

ii) un lien vers l'adresse électronique ou l'adresse du site Web pertinente pour les services en ce qui concerne l'obtention de données d'expérience et d'informations relatives à la protection.

iii) un nouveau champ intitulé "Famille";

iv) attribuer chaque genre à une "catégorie": plante; plante/champignon; ou plante/algue parmi les éléments d'administration de la base de données;

v) la possibilité accordée à un code UPOV d'affecter plus d'une classe de dénomination; et

vi) les classes de dénomination variétale seront mises à jour en fonction de toute révision du document UPOV/INF/12 Rev.

*111. Le TC a pris note que la conception de la version Web de la base de données GENIE est en cours de réalisation et que son lancement sur la partie à accès libre du site Web de l'UPOV est programmé pour le courant de l'année 2006. Il a également émis le souhait que les classes de dénomination variétales nouvelles soient arrêtées avant le lancement de GENIE.

Système de codes UPOV

*112. Le TC a avalisé les critères d'orientation permettant d'identifier les services les mieux qualifiés pour vérifier les codes d'entrée UPOV, conformément au paragraphe 7 du document TC/42/6, et est convenu que la procédure d'introduction et d'amendement des codes de l'UPOV sera mise à jour en ce sens. En outre, le contrôle des modifications apportées aux codes UPOV en 2005 sera effectué en même temps que le contrôle des modifications apportées en 2006, pour être soumis aux groupes de travail techniques en 2006.

Base de données sur les variétés végétales

113. Suite à une présentation de la section consacrée à la base de données sur les variétés végétales, le Bureau a fait savoir au TC qu'une démonstration du prototype de la grille de présentation des données serait organisée pour les participants le 4 avril 2006 à l'heure du déjeuner.

114. La délégation du Mexique a estimé qu'il serait très utile de disposer d'un système simplifié de transmission des données vers l'UPOV-ROM.

115. La délégation du Kenya a estimé que la transmission des données à l'UPOV-ROM posait de grandes difficultés aux nouveaux membres de l'Union et s'est félicitée de l'élaboration d'une grille de présentation des données afin d'aider ces derniers.

116. La délégation de la Communauté européenne a signalé qu'elle avait noté des améliorations à apporter à sa grille de présentation des données lors de l'utilisation qu'elle en avait faite en relation avec la base de données centralisée sur les dénominations variétales de l'OCVV. Elle a noté que l'UPOV prévoyait d'utiliser cette grille comme base pour le développement d'une grille de présentation des données pour l'UPOV-ROM et a proposé de collaborer à son amélioration.

117. Le représentant de l'Association européenne des semenciers (ESA) a souligné l'importance de l'UPOV-ROM comme source de données sur les variétés végétales et a

proposé que la mention de réserve et l'avertissement de caractère général soient révisés pour indiquer que les membres de l'Union sont incités à fournir des données pour l'UPOV-ROM.

118. Le représentant de l'OCDE a rappelé que son organisation fournissait chaque année à l'UPOV la liste des variétés potentiellement candidates à la certification aux fins de son inclusion dans l'UPOV-ROM. La politique de l'OCDE consiste à diffuser aussi largement que possible cette liste, qui figure également sur support papier, sur CD-ROM et sur le site Web de l'OCDE. La liste publiée à la fin de l'année 2005 représentait plus de 190 espèces et environ 37 000 variétés. Il a également été signalé que les autorités responsables de la certification des semences avaient demandé que la liste soit mise à jour plus fréquemment, dans l'éventualité d'une mise à jour en continu à l'avenir. Par conséquent, concernant le développement d'une plate-forme de recherche commune pour certaines banques de données intervenant dans la recherche de dénominations de variétés, le représentant de l'OCDE a indiqué que le site de son organisation contenant la liste des variétés potentiellement candidates à la certification pourrait constituer un instrument pertinent à cet effet.

119. Le TC a pris bonne note des progrès enregistrés et du plan de travail concernant l'amélioration de la base UPOV-ROM et des projets de développement d'une base de données Internet de variétés de plantes, tels que mentionnés aux paragraphes 12 à 14 du document TC/42/6.

120. Le TC a pris note de la mise à jour de la mention de réserve et de l'avertissement de caractère général figurant dans le guide destiné aux utilisateurs de l'UPOV-ROM, reproduits dans le paragraphe 15 du document TC/42/6, ainsi que de la situation concernant l'élaboration d'une base de données des variétés végétales consultable sur le Web, tel que mentionné au paragraphe 17 du document TC/42/6.

Techniques moléculaires

Document "Situation de l'UPOV concernant l'utilisation éventuelle de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS"

*121. Le TC a examiné le document TC/42/7, paragraphes 2 à 9. Il a conclu qu'il ne serait pas judicieux d'entreprendre une modification de l'annexe du document TC/40/9 Add. (annexe du document CAJ/50/4) sur la base des commentaires émis par le CAJ. Il a réaffirmé son accord avec la présentation faite de la situation, figurant dans les documents TC/38/14 -CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add., qui recense les propositions émises au sein des sous-groupes sur les plantes cultivées, les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT portant sur ces propositions et l'avis du TC et du CAJ sur les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT.

Directives relatives à la sélection de marqueurs et à la construction d'une base de données ("Directives du BMT")

*122. Le TC a examiné les "Directives BMT (proj. 5)" et le document TC/42/7, paragraphes 11 à 15.

*123. En ce qui concerne le document "Directives BMT (proj.5)", le TC a convenu de ce qui suit :

<i>Section</i>	<i>Commentaire</i>
4.3.3	supprimer les deux dernières phrases en ce que cela limiterait la possibilité d'utilisation des données
6.2	expliquer le modèle de la base de données adressée aux lecteurs peu familiarisés avec la structuration des bases de données, en s'appuyant sur l'information fournie par le document TWC/23/7-BMT/9/3

*124. Le TC a convenu de demander au BMT de reconsidérer un nouveau projet de Directives BMT incorporant les commentaires du TC, susmentionnés, lors de sa dixième session devant se tenir à Séoul (République de Corée) du 21 au 23 novembre 2006, et a invité le TWC à examiner cette version à sa trente-quatrième session, qui se tiendra à Nairobi (Kenya) du 19 au 22 juin 2006.

*125. Le TC a accepté le principe d'organisation d'un exercice pratique, portant sur un nombre limité de cultures, dans le cadre de l'établissement d'une base de données interchangeable, mentionnée aux paragraphes 14 et 15 du document TC/42/7. Il a entériné la nécessité d'établir clairement les termes de référence pour cette tâche, termes qu'il mettra à l'étude à sa quarante-troisième session. Il a invité le BMT à proposer entre-temps, à sa dixième session, les cultures pour lesquelles un tel exercice pratique se révélerait approprié.

Possibilité de recourir aux techniques moléculaires pour la caractérisation des variétés en ce qui concerne la protection des droits d'obtenteur, la vérification technique et la notion de variétés essentiellement dérivées

*126. Le TC a pris note des travaux sur la possibilité de recourir aux techniques moléculaires pour la caractérisation des variétés en ce qui concerne la protection des droits d'obtenteur, la vérification technique et la notion de variétés essentiellement dérivées, comme indiqué dans le document TC/42/7, paragraphes 17 à 20.

Sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous groupes des plantes cultivées)

*127. Le TC a examiné les paragraphes 22 à 29 du document TC/42/7, et accepté la création d'un sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative, devant se réunir à l'occasion des sessions du BMT pour traiter les sujets horizontaux relatifs aux cultures à multiplication végétative. Il a considéré que les sous-groupes sur la pomme de terre, le rosier et le sucre de canne pouvaient continuer à se réunir séparément en tant que sous-groupe sur les plantes cultivées, en particulier conjointement aux sessions des groupes de travail techniques concernés lorsque cela se révèle utile.

*128. Le TC a accepté que le sous-groupe sur le blé englobe également le blé et l'orge.

Dénominations variétales

*129. Le Comité technique a examiné le document TC/42/8 et pris note des commentaires des groupes de travail techniques adressés au CAJ relatifs aux classes de dénomination de variétés et au développement au sein du CAJ.

Publication des descriptions variétales

130. La délégation de la République de Corée a déclaré qu'elle partageait l'importance accordée par les groupes de travail techniques à l'organisation conjointe de tests d'étalonnage des stations d'essai et d'une réunion d'examen des essais afin d'élaborer une interprétation claire des principes directeurs d'examen et préparer leur révision. La Chine, le Japon et la République de Corée ont organisé un test d'étalonnage pour le chou chinois qui a révélé l'existence de différences dans leurs données et dans leur méthode d'observation. Ces pays cherchent à harmoniser leurs travaux et tiendront une réunion sur la base des essais effectués en 2006.

131. La délégation de la République tchèque a déclaré avoir organisé un test d'étalonnage des stations d'essai pour le pois portant 22 variétés auquel participaient 11 pays. Une réunion d'examen des essais se tiendra à l'Institut central de supervision et d'essai dans l'agriculture du 22 au 26 juin 2006.

132. La délégation de l'Argentine a appuyé les conclusions du TWA, qui figurent au paragraphe 29 du document TC/42/9.

*133. Le Comité technique a pris note de l'information figurant au document TC/42/9 et, en particulier, des aspects développés au paragraphe 31 qui pourraient entrer dans la révision du document TGP/7/1 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

134. La délégation de la France a demandé des renseignements sur les questions devant être examinées par le Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions végétales (WG-PVD) lors de sa réunion du 5 avril 2006. Le vice-secrétaire général a rappelé que l'ordre du jour comportait un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne les études types et les discussions/conclusions des TWP, sur la base du document TC/42/9, ainsi qu'un rapport faisant état des débats au sein du Comité technique, suivi par l'élaboration de recommandations du WG-PVD.

Ateliers préparatoires

135. La délégation de l'Espagne a présenté ses félicitations pour le succès des ateliers préparatoires. Elle a rappelé que ces ateliers avaient vu le jour suite à une proposition de l'Espagne, qui se réjouit de leur réussite. La délégation a signalé que les ateliers s'étaient avérés d'une grande utilité pour les nouveaux experts en donnant un élan aux travaux de l'UPOV et en précisant ses objectifs. Par conséquent, elle a souhaité exprimer son appui à leur poursuite.

136. La délégation du Brésil a informé le TC que, outre les ateliers préparatoires, elle organisera un atelier national sur les techniques moléculaires en parallèle à la trente-neuvième session du TWO, qui doit se tenir à Fortaleza, État de Ceará (Brésil) du 28 août au 1^{er} septembre 2006.

137. La délégation de l'Argentine a indiqué que ses experts avaient participé aux ateliers préparatoires et s'est associée aux observations faites par la délégation de l'Espagne. Elle a estimé que les ateliers n'étaient pas seulement utiles pour les nouveaux experts, mais qu'ils constituaient une occasion supplémentaire pour les experts confirmés d'être tenus au courant

des progrès réalisés. Elle a déclaré qu'elle soutenait la poursuite des ateliers et proposait son assistance à cette fin.

138. La délégation de la République de Corée a remercié le Bureau pour l'aide qu'il lui avait fournie afin de trouver des intervenants pour son "atelier technique sur l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité selon les Principes de l'UPOV", qui s'est tenu parallèlement à l'atelier préparatoire à la trente-huitième session du TWO à Séoul en septembre 2005. Elle a également exprimé ses remerciements à l'égard des orateurs des membres de l'Union. L'atelier technique a été très utile, car il a expliqué le fonctionnement de l'UPOV ainsi que les procédures de l'examen DHS utilisé par les membres de l'Union. La délégation a annoncé qu'un atelier national était organisé par l'Office national de la gestion des semences (NSMO) de la République de Corée, en collaboration avec le Bureau de l'Union, qui se tiendra le 20 novembre 2006, juste avant la dixième session du BMT qui doit se dérouler à Séoul (République de Corée) du 21 au 23 novembre 2006, afin de profiter de la présence d'experts des membres de l'Union. Suite à la dixième session du BMT, le 24 novembre, un colloque international sur le thème "Application des technologies moléculaires pour l'amélioration variétale et les essais en vue de la protection des variétés végétales" a été organisé conjointement avec la Société coréenne pour la science et l'industrie des semences (KOSID) et le NSMO, en collaboration avec l'UPOV. La délégation a invité tous les membres du TC à assister à la manifestation.

139. La délégation du Kenya a estimé que les ateliers préparatoires étaient très utiles à la fois pour les nouveaux experts et pour les experts confirmés et a remercié le Bureau pour avoir organisé ces activités. Il a confirmé la tenue d'un atelier préparatoire parallèlement à la vingt-quatrième session du TWC, qui se tiendra à Nairobi (Kenya) du 19 au 22 juin 2006.

*140. Le Comité technique a pris note du rapport des ateliers préparatoires tenus en 2005 et a approuvé le programme soumis pour 2006, tel qu'il figure dans le document TC/42/10.

Principes directeurs d'examen

*141. Le Comité technique a adopté les principes directeurs d'examen recensés dans le tableau ci-dessous sur la base des amendements, comme il est précisé en annexe II du présent document, préalablement distribués, des changements de formulation préconisés par le TC-EDC et des amendements suivants :

Document No.	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
TG/4/8(proj.3)	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Ballico, Raygrás	<i>Lolium perenne</i> L.; <i>Lolium multiflorum</i> Lam. ssp. <i>italicum</i> (A. Br.) Volkart; <i>Lolium multiflorum</i> Lam. var. <i>westerwoldicum</i> Wittm; <i>Lolium boucheanum</i> Kunth; <i>Lolium rigidum</i> Gaudin.
TG/11/8(proj.5)	Rose	Rosier	Rose	Rosal	<i>Rosa</i> L.
TG/13/10(proj.2)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	<i>Lactuca sativa</i> L.
TG/26/5(proj.3)	Chrysanthemum	Chrysanthème	Chrysantheme	Crisantemo	<i>Chrysanthemum ×morifolium</i> Ramat. (<i>Chrysanthemum ×grandiflorum</i> Ramat.); <i>Chrysanthemum pacificum</i> Nakai (<i>Ajania pacifica</i> Bremer and Humphries) and hybrids between them

Document No.	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
TG/29/7(proj.4)	Alstroemeria, Herb Lily	Alstrœmère, Lis des Incas	Inkalilie	Alstroemeria	Alstroemeria L.
TG/35/6 (Rev.) TG/CHERRY-SW(proj.4)	Sweet cherry	Cerisier doux	Süßkirsche	Cerezo dulce	Prunus avium L. (Cerasus avium (L.) Moench)
TG/35/6 (Rev.) TG/CHERRY-SO(proj.4)	Sour cherry; Duke cherry	Cerisier acide; Griotte	Sauerkirsche; -	Cerezo ácido, Guindo; Cerezo Duke	Prunus cerasus L.; Prunus ×gondouinii (Poit. & Turpin) Rehder
TG/67/5(proj.3)	Red Fescue; Sheep's Fescue; Hair Fescue; Reliant Fescue; Shade Fescue; Pseudovina	Fétuque rouge; Fétuque ovine, Fétuque des moutons, Fétuque durette, Poil de chien; -; -; Fétuque hétérophylle; -	Rotschwengel; Schafschwengel; Feinblättriger Schwengel, Haar-Schafschwengel; Härtlicher Schwengel; Borstenschwengel, Verschiedenblättriger Schwengel; -	Cañuela roja, Festuca roja; Cañuela de oveja, Cañuela ovina, Festuca ovina; -; -; -	Festuca rubra L.; Festuca ovina L.; Festuca filiformis Pourr.; Festuca brevipila R. Tracey; Festuca heterophylla Lam.; Festuca pseudovina Hack. ex Wiesb.
TG/72/6(proj.3)	Willow	Saule	Weide	Sauce	Salix L.
TG/73/7(proj.5)	Blackberry & hybrids	Ronce fruitière et hybrides	Brombeere und Hybriden	Zarzamora e híbridos	Rubus L. subg. Eubatus sect. Moriferi et Ursini et hybridi
TG/75/7(proj.3)	Cornsalad; -	Mâche; -	Feldsalat; -	Hierba de los canónigos ; -	Valerianella locusta L.; Valerianella eriocarpa Desv.
TG/76/8(proj.6)	Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika, Chili	Piment, Poivron	Paprika	Aji, Chile, Pimiento	Capsicum annum L.
TG/97/4(proj.6)	Avocado	Avocatier	Avocado	Aguacate, Palta	Persea americana Mill.
TG/104/5(proj.5)	Melon	Melon	Melone	Melón	Cucumis melo L.
TG/112/4(proj.5)	Mango	Manguier	Mango	Mango	Mangifera indica L.
TG/115/4(proj.4)	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipán	Tulipa L.
TG/151/4(proj.3)	Calabrese, Sprouting Broccoli	Broccoli	Brokkoli	Brócoli, Brócoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch.
TG/196/2(proj.3)	New Guinea Impatiens	Impatiens de Nouvelle-Guinée	Neuguinea-Impatiens	Impatiens de Nueva Guinea	Impatiens New Guinea Group
TG/217/2(proj.3)	Cactus Pear; Xoconostles	Figuier de Barbarie; Xoconostles	Feigenkaktus; Xoconostles	Chumbera, Tuna; Xoconostles	Opuntia Group 1; Group 2
TG/DAHLIA(proj.5)	Dahlia	Dahlia	Dahlie	Dalia	Dahlia Cav.
TG/HOP(proj.3)	Hop	Houblon	Hopfen	Lúpulo	Humulus lupulus L.
TG/MEDICS(proj.4)	Medics	-	-	-	Medicago L. (excl. M. sativa L.)
TG/PMINT(proj.2)	Peppermint	Menthe poivrée	Pfefferminze	Menta piperita	Mentha ×piperita L.

*142. Il a été convenu que, dans la version française des principes directeurs d'examen pour la rose, document TG/11/8(proj.5), le mot "feuille" soit remplacé par le mot "fleur", et que le nom en espagnol "Mentha ×piperita L." devienne "Menta piperita".

*143. Le TC a entériné les références aux principes directeurs d'examen pour le cerisier acide et le cerisier doux, figurant au paragraphe 2 du document TC/42/2.

*144. Le TC-EDC a relevé des problèmes techniques qui n'ont pas pu être résolus dans les principes directeurs d'examen du souci, document TG/TAGETE(proj.4), en particulier pour ce qui concerne les caractères relatifs aux fleurettes, et a émis la recommandation que le Comité technique renvoie les principes directeurs d'examen au TWO, recommandation approuvée par le TC.

*145. Le TC-EDC a demandé que les caractères mentionnés dans les principes directeurs d'examen du melon, document TG/104/5(proj.5), ne figurent pas dans le document TGP/7,

annexe 4, “Ensemble des caractères approuvés” sans examen plus approfondi, demande approuvée par le TC.

*146. Le TC a approuvé le programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et la révision des principes directeurs d’examen existants, comme le précise l’annexe 2 du document TC/42/2, avec un amendement relatif aux principes directeurs d’examen de l’amarante grain (TG/AMARA), qui ne concernent pas les types ornementaux et ne seront donc pas traités par le TWO. Le TC a pris bonne note de ce que ces principes directeurs d’examen sont, de l’avis des groupes de travail techniques concernés, au stade final de rédaction.

*147. Le TC a souligné la qualité des principes directeurs d’examen existants, publiés dans le document TC/42/2, annexe III.

*148. Le TC a mentionné les rectifications à apporter aux principes directeurs d’examen du céleri rave, du dendrobium et du pétunia, présentés au paragraphe 6 du document TC/42/2. La troisième phrase du paragraphe 6.b) sera remplacée par : “Par conséquent le caractère 76 retrouvera son ancienne formulation “Labelle : type de courbure” et le caractère 77 se lira “Labelle : œil” au lieu de “Labelle : présence d’un œil”.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

*149. Le TC a examiné le document TC/42/4 et a relevé que son titre a été amendé, comme en était convenu le Comité technique à sa quarante et unième session. Il a pris note que les informations reçues des membres de l’Union ont été versées à la base de données GENIE et au document TC/42/4. Ainsi lorsqu’un organisme autorisé indique une expérience relative à un genre, cette dernière sera communiquée pour toutes les espèces du même genre présentes dans la base de données GENIE. Toutefois en ce cas il est indiqué que l’expérience provient d’une expérience d’un niveau supérieur.

*150. Le TC a appris que le nombre de genres et espèces pour lesquels les membres de l’Union ont une expérience pratique est passé de 1 721 en 2005 à 1 906 en 2006. Le document devra être mis à jour pour la quarante-troisième session du TC.

Programme de la quarante-troisième session

*151. Le programme suivant a été retenu pour la quarante-troisième session du Comité technique qui se tiendra à Genève en 2007 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption du programme de travail
3. Rapport sur certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)

4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Publication des descriptions variétales
8. Bases de données d'information de l'UPOV
9. Techniques moléculaires
10. Dénominations variétales
11. Ateliers préparatoires
12. Demandes portant sur une combinaison de lignées
13. Principes directeurs d'examen
14. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
15. Programme de la quarante-quatrième session
16. Adoption du compte rendu des conclusions de la session (s'il reste suffisamment de temps)
17. Clôture de la session.

Départ à la retraite

152. La présidente a indiqué que M. José Elena, ancien président du TC et membre du Comité de rédaction, prendra sa retraite sous peu et que c'est sa dernière participation à une session du TC. Au nom du TC, elle le remercie de sa précieuse contribution à ses travaux.

153. La présidente a informé le TC que Mme Pia Huber prendra sa retraite avant la quarante-troisième session du comité. Au nom du TC, elle remercie Mme Huber pour l'excellent travail qu'elle a effectué pendant plus de 25 ans au service de l'UPOV et lui souhaite une heureuse retraite.

Médaille de l'UPOV

154. À la fin de la session, le vice-secrétaire général a décerné à M. Luis Salaices (Espagne) une médaille de bronze de l'UPOV pour le remercier d'avoir présidé le TWA en 2004 et 2005.

155. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres/
in the alphabetical order of the names in French of the members/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Joan SADIE (Mrs.), Principal Agricultural Food and Quarantine Officer, Directorate: Genetic Resources Management, Private Bag X 5044, Stellenbosch 7599 (tel.: +27 21 809 1648 fax: +27 21 887 2264 e-mail: JoanS@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Frau), Referatsleiterin DUS-Prüfung, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover (tel.: +49 511 956 6639 fax: +49 511 563 362 e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Directora de Asuntos Jurídicos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 308/310, 1063 Buenos Aires (tel.: +54 11 4349 2430 fax: +54 11 4349 2421 e-mail: cgianni@inase.gov.ar)

Marcelo LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires (tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Jorge R. TORRES, Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Av. Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires (tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: jtorres@inase.gov.ar)

Inés FASTAME (Srta.), Secretario de Embajada, Misión Permanente, Case postale 536, 1215 Ginebra 15, Suiza (tel.: +41 22 929 8600 e-mail: ines.fastame@ties.itu.int)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN

Doug WATERHOUSE, Registrar, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200, Woden ACT 2606 (tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH

Barbara FÜRNEWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Sortenwesen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Spargelfeldstrasse 191, Postfach 400, A-1220 Wien (tel.: +43 50 555 34910 fax: +43 50 555 34909 e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Mme), Ingénieur, Office de la propriété intellectuelle, North Gate III, 16, blvd. du Roi Albert II, B-1000 Bruxelles (tel.: +32 2 277 8275 fax: +32 2 277 5262 e-mail: camille.vanslembrouck@mineco.fgov.be)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia D.F. 70043-900 (tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: daniela@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN

Panayot DIMITROV, Head, Chemistry, Biotechnology, Plant Varieties and Animal Breeds Department, Patent Office, 52B, Dr. G.M. Dimitrov. Blvd, BG 1040 Sofia (tel.: +359 2 9701466 fax: +359 2 8708325 e-mail: pdimitrov@bpo.bg)

Todor Hristov GADEV, General Secretary, Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed Control, Ministry of Agriculture and Forestry, 125 Tzarigradsko Street, Block 1, BG-1113 Sofia (tel.: +359 2 870 4191 fax: +359 2 870 6517 e-mail: gadev@iasas.government.bg)

CANADA / KANADA / CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 225 2342 fax: +1 613 228 4552 e-mail: vsisson@inspection.gc.ca)

Sandy MARSHALL (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 8th Floor - 2 Constellation Crescent, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 225 2342, ext. 7525 fax: +1 613 228 4552 e-mail: smarshall@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE

Juan Carlos SILVA POBLETE, Director, División de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167-21, Santiago (tel.: +56 2 345 1560 fax: +56 2 697 2179 e-mail: juancarlos.silva@sag.gob.cl)

Enzo CERDA, Jefe, Subdepartamento: Registro de Variedades, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167-21, Santiago de Chile (tel.: +56 2 345 1565 fax: +56 2 697 2179 e-mail: enzo.cerda@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA

ZHANG Baoyu, Project Administrator, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), P.O. Box 8020, Beijing 100088 (tel.: +86 10 6208 3488 fax: +86 10 6201 9615 e-mail: zhangbaoyu@sipo.gov.cn)

SONG Min, Senior Researcher, Department for Science and Technology, Ministry of Agriculture, 12 Zhongguancun, Nandajie, 100081 Beijing (tel.: +86 10 6891 9634 fax: 86 10 6891 9634 e-mail: songm@caas.net.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Coordinador Nacional, Derechos de Obtentor de Variedades y Producción de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Piso 4, Bogotá D.C. (tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: obtentores.semillas@ica.gov.co)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY /
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMUNIDAD EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller auprès du Directeur général adjoint, Direction générale santé et protection des consommateurs, Commission européenne, 232, rue Belliard, Office: B232-9/4, 1040 Bruxelles, Belgique (tel.: +32 2 295 9713 fax: +32 2 296 9399 e-mail: jacques.gennatas@cec.eu.int)

José M. ELENA, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 62141, 49021 Angers Cedex 02, France (tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: elena@cpvo.eu.int)

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 62141, 49021 Angers Cedex 02, France (tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: theobald@cpvo.eu.int)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ružica ORE-JURIĆ (Mrs.), Head of Plant Variety Protection and Registration, Institute for Seeds and Seedlings, Vinkovacka cesta 63c, HR-31000 Osijek (tel.: +385 31 275 715 fax: +385 31 275 701 e-mail: r.ore@zsr.hr)

Andreja MARTONJA-HITREC (Ms.), Senior Advisor, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Ul. grada Vukovara 78, HR-10 000 Zagreb (tel.: +385 1 610 6632 fax: +385 1 610 9202 e-mail: andreja.martonja@mps.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Department of Variety Testing, Danish Institute of Agricultural Sciences, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglvaerksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer (tel.: +45 58 16 0601 fax: +45 58 160606 e-mail: gerhard.deneken@agrsci.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR

Carlos JERVES ULLAURI, Director Nacional de Obtenciones Vegetales, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), República 396 y Almagro, Edificio Forum 300, Casilla Postal 89-62, Quito (tel.: +593 2 2508 000 fax: +593 2 2508 027 e-mail: cjerves@iepi.gov.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Cecilio PRIETO MARTÍN, Director Técnico de Evaluación de Variedades y Laboratorios, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de Educación y Ciencia, Carretera de la Coruña km. 7,5, E-28040 Madrid (tel.: +34 91 347 6963 fax: +34 91 347 4168 e-mail: prieto@inia.es)

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle Alfonso XII, No. 62, E-28014 Madrid (tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 e-mail: luis.salaices@mapa.es)

Daniel PALMERO LLAMAS, Dirección Técnica de Evaluación de Variedades, OEVV, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria de España (INIA), Ministerio de Educación y Ciencia, Carretera de la Coruña, km. 7,5, E-280404 Madrid (tel.: +34 91 347 6954 fax: +34 9134 74168 e-mail: palmero@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Control Department, Plant Production Inspectorate, Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi (tel.: +372 433 3946 fax: +372 433 4650 e-mail: pille.ardel@plant.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA National Agricultural Library (NAL), Room 400, 10301, Baltimore Avenue, Beltsville MD 20705 - 2351 (tel.: +1 301 504 5291 fax: +1 301 504 5581 e-mail: paul.zankowski@usda.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION /
RUSSISCHE FÖDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA

Ilya GRIBKOV, Third Secretary, Permanent Mission, 15, avenue de la Paix, 1211 Geneva 20, Switzerland (tel.: +41 22 733 1870 fax: +41 22 734 4044 e-mail: igribkov@hotmail.com)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, KTTK Seed Testing Department, Plant Production Inspection Centre, P.O. Box 111, FIN-32201 Loimaa (tel.: +358 20 7725 370 fax: +358 20 7725 317 e-mail: kaarina.paavilainen@kttk.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, F-78285 Guyancourt Cedex (tel.: +33 1 3083 3580 fax: +33 1 3083 3629 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Françoise BLOUET (Mme), Directrice de la coordination nationale, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, F-78285 Guyancourt Cedex (tel.: +33 1 3083 3582 fax: +33 1 3083 3539 e-mail: francoise.blouet@geves.fr)

Fabrice MARTY, Directeur, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, F-78285 Guyancourt Cédex (tel.: +33 1 30 83 35 50 fax: +33 1 30 83 35 39 e-mail: fabrice.marty@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Károly NESZMÉLYI, Director-General, National Institute for Agricultural Quality Control (NIAQC), Keleti Károly u. 24, P.O. Box 3093, H-1024 Budapest (tel.: +36 1 336 9100 fax: +36 1 336 9099 e-mail: neszmelyik@ommi.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

David McGILLOWAY, Office of the Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Variety Testing Centre, Department of Agriculture and Food, Backweston, Leixlip, Co. Kildare (tel.: +353 1 630 2913 fax: +353 1 628 0634 e-mail: david.mcgilloway@agriculture.gov.ie)

ISRAËL / ISRAEL

Michal SGAN-COHEN (Mrs.), Senior Deputy Legal Advisor and Registrar of Plant Breeders' Rights, Legal Department, Ministry of Agriculture and Rural Development, P.O. Box 30, Beit-Dagan 50200 (tel.: +972 3 948 5499 fax: +972 3 948 5898 e-mail: michalsc@moag.gov.il)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Head, General Affairs, National Office for Seed Certification (ENSE), Via Ugo Bassi, 8, I-20159 Milano (tel.: +39 02 69012026 fax: +39 02 69012049 e-mail: aff-gen@ense.it)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

Keiji TERAZAWA, Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel.: +81 3 3591 0524 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: keiji_terazawa@nm.maff.go.jp)

Mitsuru KAMEYA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel.: +81 3 3591 0524 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: mituru_kameya@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENIA

Evans O. SIKINYI, Manager, Plant Variety Rights Office, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592-00100, Oloolua Ridge, Karen, Nairobi (tel.: +254 20 884545 fax: +254 20 882265 e-mail: esikinyi@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Sergejs KATANENKO, Director, Plant Variety Testing Department, State Plant Protection Service, Lubanas iela, 49, LV-1073 Riga (tel.: +371 7365567 fax: +371 7365571 e-mail: sergejs.katanenko@vaad.gov.lv)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000 (tel.: +52 55 5384 2210 fax: +52 55 5390 1441
e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México (tel.: +52 55 5384 2210 fax: +52 55 5390 1441
e-mail: gat.snics@sagarpa.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigator, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, Chapingo, Estado de México 56230 (tel.: +52 595 5133 1008 ext. 1569 fax: +52 595 952 1569
e-mail: abarrien@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Haakon SØNJU, Registrar, Plant Variety Board, Moerveien, 12, N-1430 Aas
(tel.: +47 64 944400 fax: +47 64 944410 e-mail: haakon.sonju@mattilsynet.no)

PARAGUAY

Nelson Enrique MOLAS GONZÁLEZ, Director, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Dirección de Semillas (DISE), Gaspar R. de Francia, 685, c/ Ruta Mcal. Estigarribia, San Lorenzo (tel.: +595 21 582 201 fax: +595 21 584 645
e-mail: dise_senave@telesurf.com.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Joost BARENDRECHT, Technical Expert, Dutch Plant Variety Board (Raad voor Pantenrassen), P.O. Box 27, NL-6710 BA Ede (tel.: +31 318 822570 fax: +31 318 822589
e-mail: C.J.Barendrecht@minlnv.nl)

Kees VAN ETTEKOVEN, Manager, Varieties and Trials, Naktuinbouw, Sotaweg 22, Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen (tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6363
e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

Henk BONTHUIS, Dutch Plant Variety Board (Raad voor Pantenrassen), Postbox 27, 6710 BA Ede (tel.: +31 318-822580 fax: +31 318-822589 e-mail: h.bonthuis@minlnv.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka (tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558
e-mail: j.borys@coboru.pl)

PORTUGAL

Carlos PEREIRA GODINHO, Head, Plant Breeders' Rights Office, National Center for Registration of Protected Varieties, General Direction for the Protection of Crops (DGPC), Edificio I da DGPC, Tapada da Ajuda, 1349-018 Lisboa (tel.: +351 213 613 257 fax: +351 213 613 277 e-mail: cgodinho@dgpc.min-agricultura.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA /
REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

CHOI Keun-Jin, Examination Officer, National Seed Management Office (NSMO), Ministry of Agriculture and Forestry, 328, Jungangro Mananku, Anyangsi, Anyang City Kyunggi-do 430-016 (tel.: +82 31 467 0190 fax: +82 31 467 0161 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

JUNG Jin Wook, Patent Examiner, Food and Biological Resources Examination Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Government Complex - DaeJeon, 920 Dunsan-dong, Seo gu, Daejeon Metropolitan City 302-701 (tel.: +82 42 481 8167 fax: +82 42 472 3514 e-mail: naiad3@empal.com)

PARK Chan-Woong, Staff (Researcher, DUS Test), Variety Testing Division, National Seed Management Office, 433 Anyang 6-Dong, Anyang-si, Gyeonggi-do, Suweon 430-016 (tel.: +82 31 273 4146 fax: +82 31 203 7431 e-mail: chwopark@seed.go.kr)

SEO Jun Han, Patent Examiner, Food and Biological Resources Examination Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Government Complex - DaeJeon, 920 Dunsan-dong, Seo gu, Daejeon Metropolitan City 302-701 (tel.: +82 42 481 5637 fax: +82 42 472 3514 e-mail: junhans@kipo.go.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Vasile POJOGA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration, Stefan cel Mare str. 162, C.P. 1873, MD-2004 Chisinau (tel.: +373 22 220300 fax: +373 22 211 537 e-mail: csispmd@yahoo.com)

Ala GUŞAN (Mrs.), Head, Human Necessities, Chemistry Division, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau (tel.: +373 22 400515 fax: +373 22 440119 e-mail: office@agepi.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC /
TSSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head, DUS Test Department, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Hroznová 2, 656 06 Brno (tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Agriculture Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 030044 Bucarest (tel.: +40 21 315 5698 fax: +40 21 312 3819 e-mail: adriana.paraschiv@osim.ro)

Elena Craita BURCA (Mrs.), PVP Examiner, State Office for Inventions and Trademarks, Str. Ion Ghica No. 5, Sector 3, 030044 Bucarest (tel.: +40 21 3123918 fax: +40 21 3155698 e-mail: burca.elena@osim.ro)

Mihaela Rodica CIORA (Mrs.), Head of Testing Department, State Institute for Variety Testing and Registration, Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Section 1, 011464 Bucarest (tel.: +40 213 774442 fax: +40 213 184408 e-mail: mihaela_ciora@yahoo.com)

Oana PISLARU (Ms.), Head, Legal Bureau, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Jon Ghica, Sector 3, 030044Bucarest (tel.: +40 21 312 1327 fax: +40 21 312 3819 e-mail: oana.paslaru@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM /
VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Andrew MITCHELL, Technical Manager, Plant Variety Rights Office (PVRO), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF (tel.: +44 1223 342 384 fax: +44 1223 342 386 e-mail: andy.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

F. Niall GREEN, Herbage & Vegetable Crops, Scottish Agricultural Science Agency (SASA), 1 Roddinglaw Road, Edinburgh EH12 9FJ (tel.: +44 131 2448853 fax: +44 131 2448939 e-mail: Niall.Green@sasa.gsi.gov.uk)

Sally WATSON (Mrs.), Biometrics Division, AFBI, Agriculture and Food Science Centre, 18a, Newforge Lane, Belfast BT9 5PX (tel.: +44 2890 255 292 fax: +44 2890 255 008 e-mail: sally.watson@afbini.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra (tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / SLOWENIEN / ESLOVENIA

Joze ILERSIC, Undersecretary, Phytosanitary Administration of the Republic of Slovenia, Einspielerjeva 6, SLO-1000 Ljubljana (tel.: +386 1 3094 396 fax: +386 1 3094 335 e-mail: joze.ilersic@gov.si)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Mares HAMDI, Directeur général des affaires juridiques et foncières, Direction générale des affaires juridiques et financières, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis (tel.: +216 71 842 317 fax: +216 71 784 419 e-mail: mares.hamdi@iresa.agrinet.tn)

Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis (tel.: +216 71 800419 fax: +216 71 784419 e-mail: tarechib@yahoo.fr)

Elyes LAKHAL, Premier secrétaire, Mission permanente, Case postale 272, 1211 Genève 19, Suisse (tel.: +41 22 749 1556 e-mail: elakhal@bluewin.ch)

UKRAINE / UCRANIA

Victor V. VOLKODAV, Chairman, State Service on Right Protection for Plant Varieties, 15, Henerala Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 257 9933 fax: +380 44 257 9934 e-mail: sops@sops.gov.ua)

Svitlana TKACHYK (Mrs.), Deputy Director, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, 15, Henerala Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 258 3456 fax: +380 44 257 9963 e-mail: sops@sops.gov.ua)

Oksana V. ZHMURKO (Mrs.), Head, Department for International Scientific and Technical Cooperation, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, 15, Henerala Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 257 3456 fax: +380 44 257 9963 e-mail: sops@sops.gov.ua)

URUGUAY

Enzo BENECH, Presidente, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Cno. Bertolotti s/n y R-8 Km 29, Pando, 91001 Canelones (tel.: +598 2 288 7099 fax: +598 2 288 7077 e-mail: inasebenech@adinet.com.uy)

Gerardo CAMPS, Jefe Area Técnica, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Cno. Bertolotti s/n y R-8 Km 29, Pando, 91001 Canelones (tel.: +598 2 288 7099 fax: +598 2 288 7077 e-mail: inasecamps@adinet.com.uy)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

GHANA

Grace Ama ISSAHAQUE (Mrs.), Senior State Attorney, Registrar-General's Department, Ministry of Justice, P.O. Box 118, Accra (tel.: +233 21 664 691 fax: +233 21 666 081 e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIEN

HINDARWATI (Mrs.), Director, Centre for Plant Variety Protection, Ministry of Agriculture, Jl Harsono RM No. 3, Bldg E, 3rd floor, Ragunan Pasar, Minggu, Jakarta PUSAT 12550 (tel.: 62 21 781 6386 fax: 62 21 788 40389 e-mail: hindarwati@deptan.go.id)

MALAISIE / MALAYSIA / MALASIA

Mohd Hussin YUNUS, Director, Plant Quality Control Division, Department of Agriculture, Wisma Tani, Aras 7, Block 4G2, Precint 4, Pusat Pentadbiran Kerajaan Persekutuan, 62592 Putrajaya (tel.: 60 3 8870 3448 fax: 60 3 8870 7639 e-mail: hussin@doa.moa.my)

Affendi Bakhtiar AZWA, Second Secretary, Permanent Mission, Case postale 1834, 1215 Geneva 15, Switzerland (tel.: +41 22 710 7500 fax: +41 22 710 7501)

THAÏLANDE / THAILAND / TAILANDIA

Chutima RATANASATIEN (Mrs.), Senior Agricultural Scientist, Plant Varieties Protection Division, Department of Agriculture, Phahonyothin Road, Ladyao, Chatuchak, 10900 Bangkok (tel.: +66 2 561 4665 fax: +66 2 579 0548 e-mail: chutima_ratanasatien@yahoo.com)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Kamil YILMAZ, Director, Variety Registration and Seed Certification Centre, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, P.O. Box 107, 06172 Yenimahalle - Ankara (tel.: +90 312 315 8874 fax: +90 312 315 0901 e-mail: kyilmaz@tagem.gov.tr)

Hasan DOGAN, Head, Seed Certification and Registration Section (MARA), Koruma Ve Kontrol Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No. 3, Bakanlıklara, Ankara (tel.: +90 312 417 4176 fax: +90 312 417 8198 e-mail: hasand@kkgm.gov.tr)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO) / FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS (FAO) / ERNÄHRUNGS- UND
LANDWIRTSCHAFTSORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO) /
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA
ALIMENTACIÓN (FAO)

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Ms.), Seed and Plant Genetic Resources Officer, Seed and Plant Genetic Resources Service, Plant Production and Protection Division, Agricultural Department, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Viale delle Terme di Caracalla s/n, 00100 Roma, Italy (tel.: +39 06 57053751 fax: +39 06 57056347 e-mail: nuria.urquia@fao.org)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) /
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) / AFRIKANISCHE
ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI) / ORGANIZACIÓN AFRICANA
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Wéré Régine GAZARO (Mme), Chef, Service des brevets, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), B.P. 887, Yaoundé, Cameroun (tel.: +237 220 3911 fax: +237 220 5727 e-mail: were_regine@yahoo.fr)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
(OCDE) / ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT
(OECD) / ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND
ENTWICKLUNG (OECD) / ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DESARROLLO

Bertrand DAGALLIER, Administrator, OECD Agricultural Codes and Schemes, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), AGR/TM/CODES, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France (tel.: +33 1 45 24 18 78 fax: +33 1 44 30 61 17 e-mail: bertrand.dagallier@oecd.org)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SEMENCES (ISF) / INTERNATIONAL SEED
FEDERATION (ISF) / INTERNATIONALER SAATGUTVERBAND (ISF) /
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SEMILLAS (ISF)

Bernard LE BUANEC, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland (tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)

Huib GHIJSEN, IP Manager, Bayer BioScience N.V., Technologiepark 38, 9052 Gent, Belgium (tel.: +32 9 2430486 fax: +32 9 224 1923 e-mail: huib.ghijssen@bayercropscience.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg,
1000 Brussels, Belgium (tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869
e-mail: bertscholte@euroseeds.org)

IV. BUREAU / OFFICERS / VORSITZ / OFICINA

Julia BORYS (Ms.), Chairperson
Françoise BLOUET (Ms.), Vice-Chairperson

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV /
OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General
Peter BUTTON, Technical Director
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer
Pia HUBER (Mrs.), Administrative Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II

TC/42/12

ANNEXE II

**MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS
D'EXAMEN DE L'UPOV AVANT ADOPTION PAR LE COMITÉ TECHNIQUE
À SA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION**

GÉNÉRAL :

- a) Le TC-EDC a adopté dans son travail le principe, lorsqu'une échelle porte trois niveaux d'expression faible/moyen/fort, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de point fixé, de nommer le deuxième niveau "intermédiaire";
- b) chapitre 6.5 : supprimer l'explication complète de MG, MS, VG, VS et renvoyer au chapitre 3.3 pour explication;
- c) lorsque plus d'une méthode d'observation sont indiquées pour un caractère (par exemple MS A et VS A), écrire par exemple "MS A / VS A".

PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN :

Ray-grass (Révision)	TG/4/8(proj.3)
----------------------	----------------

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006 et qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Autres noms communs	contrôler les autres noms communs en français
4.3.2	supprimer “, soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en” et remplacer “fourni précédemment” par “d'origine”
8.1 (b)	supprimer “caractère 9”
8.1 (b)	<u>Parcelles en ligne</u> : formuler ainsi : “La date d'épiaison est la date à laquelle la parcelle a atteint en moyenne le stade de croissance DC 54. Cette date doit être obtenue, si nécessaire, par interpolation. À chaque date d'observation le stade moyen de la parcelle s'exprimera par un des stades de croissance suivants”
8.1 (b), (c)	inverser l'ordre des notes pour suivre l'ordre d'apparition dans le tableau des caractères
8.1(e)	remplacer “mesures” par “observations”
9	ajouter une référence à Meier, 1997, comme dans le document TG/67/5(proj.3)

Rosier (Révision)	TG/11/8(proj.5)
-------------------	-----------------

- a) Modifications apportées au document TG/11/8(proj.4), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà incorporées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/11/8(proj.5)) présenté au TC.

général	donner une définition des types de fleurs à couper, rosiers de jardin et rosiers en pots telle que chaque variété candidate soit comparée aux variétés notoirement connues concernées, ou restructurer les principes directeurs d'examen de telle sorte qu'une telle division ne soit pas nécessaire. <i>Proposition de l'expert principal :</i> <i>Les chapitres 3.3 et 5.5 sont amendés et un nouveau chapitre 8.3 est ajouté</i>
général	harmoniser les termes "type fleurs à couper", "type rosiers de jardin" et "type rosiers en pots" <i>Avis de l'expert principal : adopté</i>
3.4.2	dans le texte anglais, corriger l'orthographe de "plants"
3.5.1, 3.5.2	supprimer "sur les plantes isolées" et "Toutes les autres observations doivent porter sur la totalité des plantes de l'essai."
tableau des caractères	corriger les noms des exemples : 'Evera107' (car. 2), 'Evera102' (car. 4), 'Poulra019' (car. 7) et 'Ruiy5451' (car. 49), à composer sans espace
tableau des caractères	corriger le nom de l'exemple : 'TAN00125' (car. 22)
tableau des caractères	vérifier l'utilisation de ";" après les exemples
car. 7	dans le texte anglais, "predominant" sans césure, note (a) à composer en gras
car. 22	expliquer le terme "division principale" ou le supprimer <i>Avis de l'expert principal : à supprimer</i>
car. 23, 41, 42, 45 à 47, 50	dans le texte anglais, supprimer l'article défini "the" des intitulés et des niveaux d'expression
car. 27	niveau 3 : corriger l'orthographe de "Anakissi" et ajouter ";" après "Anakissi" "(G)"
car. 32	envisager une référence à l'enroulement des pétales et voir si la note (c) peut être supprimée. <i>Avis de l'expert principal :</i> <i>remplacer "ouverture" par "enroulement" et supprimer la note (c)</i>
car. 40	niveau 1 : l'exemple doit se lire 'TAN98130' et sans césure
car. 41	dans le texte anglais, ajouter un espace entre "color" et "(basal spot excluded)"
car. 43	composer "secondaire" sans césure
car. 45	remplacement éventuel de "supérieure" par "interne" <i>Avis de l'expert principal : adopté</i>
car. 45	écrire : "à la base" (niveau 1); "au sommet" (niveau 2)
car. 46	remplacement éventuel de "supérieure" par "interne" <i>Avis de l'expert principal : adopté</i>
8.1 (c)	dans le texte anglais, ajouter "on" après "made"
Ad. 4, 5	première phrase à formuler ainsi : "Toutes les observations doivent être effectuées sur le tiers distal d'un rameau d'environ 20 cm."
Ad. 16	améliorer la qualité de l'illustration <i>Prévu par l'expert principal</i>
Ad. 17, 18, 19	améliorer la qualité de l'illustration <i>Prévu par l'expert principal</i>

Ad. 22	dans le texte anglais, ajouter des espaces entre “ <u>Flower</u> :” et “ <u>color group (main division)</u> ”
Ad. 22	expliquer qu’il y a une transition nuancée entre les couleurs dans les mélanges, mais pas dans les variétés multicolores (15). Faire figurer des exemples de teintes pour 4, 6, 8 et 10, comme pour 13 et 14 <i>prévu par l’expert principal</i>
Ad. 23	dans le texte anglais, rectifier l’orthographe de “centre”
Ad. 32	améliorer la qualité des photos et préciser que les photos représentent toujours la même fleur <i>prévu par l’expert principal</i>
Ad. 45, 46	espacements à revoir dans les titres
Ad. 48	dans le texte anglais, substituer “basal spot” à “spot at the base”
9.	mettre à la norme le format des références et compléter l’information <i>prévu par l’expert principal</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

2.2	dans le texte anglais, remplacer “sur” par “avec” dans les deux cas
car. 2	à indiquer comme QN; utiliser les niveaux d’expression allant de “dressé” à “divergent”
car. 7	dénomination de l’exemple “Magical Fantasy” à changer pour “Kolmag”
car. 11	“Korcilmo (G)” doit devenir “Meilaura”
car. 21	à indiquer comme QN. Ajouter (+) pour les explications suivantes : simple : maximum de 7 pétales; demi double : 8 à 20 pétales; double : plus de 20 pétales
car. 22	ajouter un nouveau niveau “mélange blanc” après le niveau 1 et reporter l’information y afférente au chapitre 8.
car. 23	supprimer le passage souligné
car. 24	à replacer après le caractère 21. Supprimer le passage souligné, et amender la variété donnée pour répercuter le nouveau domaine incluant les variétés à fleurs simples.
car. 25	supprimer le passage souligné, et amender la variété donnée pour répercuter le nouveau domaine incluant les variétés à fleurs simples.
car. 45	dans le texte anglais, supprimer l’article “the” devant les niveaux 1 et 2
Ad. 14	rétablir l’illustration manquante
Ad. 22	15 : supprimer “qui sont principalement multicolores”

Laitue (révision)	TG/13/10(proj.2)
-------------------	------------------

a) Modifications apportées au document TG/13/10(proj.1), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà incorporées au projet de principes directeurs d’examen (document TG/13/10(proj.2)) présenté au TC.

général	présentation de Bl races à formuler en Bl : 1, Bl : 2, etc., telle qu’elle figure dans la première colonne du “Tableau des différentiels <i>Bremia</i> ”, dans Ad. 39
car. 4	formuler ainsi le niveau 5 : “moyennement elliptique”
car. 13	formuler ainsi le niveau 1 : “elliptique étroite”
car. 16	formuler ainsi le niveau 6 : “elliptique étroite transverse”

car. 17	à qualifier comme PQ ou QN, et insérer un niveau intermédiaire entre arrondi et aigu, aigu étant le premier niveau (p. ex. aigu (1); obtus (2); arrondi (3)). Les exemples seront révisés en conséquence <i>Proposition de l'expert principal, adoptée (par correspondance) par le TWV : à indiquer comme PQ, doté des niveaux suivants :</i> aigu (1) (exemples : Celtuce, Deer Tongue, Karola, Tempra 2); obtus (2) (exemples : Chicon des Charentes, Grise maraîchère); arrondi (3) (exemples : Blonde Maraîchère, Maserati 1).
car. 39.15	adjoindre un (*) s'il est inclus dans TQ 5.6, mais voir le commentaire sur TQ 5.6 ci-dessous <i>Avis de l'expert principal : supprimer le car. 39.15 de TQ 5</i>
Ad.16	dessins manquants à restaurer
Ad. 18, 19	présenter la têtère selon la norme
Ad. 39	introduire isolat B1 25 dans la liste sous <u>Races de Bremia</u>
Ad 39, tableau	ajouter une légende pour +, -, (+), (-) à la version précédente (document TG/13/9)
TQ 5.6	voir si le caractère 39.15 (isolat Bl:25) pourrait être remplacé par le car. 39.7 (isolat Bl:16), puisque ce dernier est un caractère de groupe, à la différence du premier. <i>Proposition de l'expert principal, adoptée (par correspondance) par le TWV : remplacer le car.39.15(isolat Bl:25) par le car.39.7(isolat Bl:16)</i>

b) Modification proposée par le TC-EDC en avril 2006, qui doit être incorporée dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

car. 17	lire "feuille : forme du sommet"
---------	----------------------------------

Chrysanthème (révision)	TG/26/5(proj.3)
-------------------------	-----------------

a) Modifications apportées au document TG/26/5(proj.2), déjà incorporées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/26/5(proj.3)) présenté au TC :

car. 39	<i>Avis de l'expert principal : remplacer "demi double" par "double"</i>
car. 51	<i>Avis de l'expert principal : ajouter un nouveau niveau "triangulaire" en note 4, pour l'exemple "Chatora"</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

général	information manquante à rétablir
titre et TQ 1	corriger l'orthographe de "Nakai"
car. 2	lire : "Plante : type"
car. 3	lire : "Plante : port" et remplacer "hémisphérique" par "demi étalée" ou par un autre terme adapté pour le "port". Rectifier l'alignement des notes.
car. 13	remplacer "longueur" par "profondeur" et mentionner les niveaux : peu profond (3); moyen (5); profond (7)
car. 16	voir si on peut formuler ainsi les niveaux : nulle ou faible (1); moyenne (2); forte (3)
car. 18 à 20	dans le texte anglais utiliser invariablement soit "side", soit "surface"
car. 21	présenter ainsi les niveaux : faible (3); moyen (5); élevé (7)
car. 23	l'ordre des niveaux doit se transformer en notes 4, 5, 3, 2, 1

car. 26	remplacer “noueux” par “retombant”, à moins que “noueux” ait une autre signification que “retombant”. Si tel est le cas, il faut expliquer “noueux” et revoir le niveau d’expression
car. 27	présenter les niveaux : peu (3); moyen (5); beaucoup (7)
car. 28	présenter les niveaux : peu (3); moyen (5); beaucoup (7)
car. 32	ajouter “(hors plantes à grosses fleurs)”
car. 34	ajouter “(hors plantes à grosses fleurs)”
car. 37	présenter les niveaux : peu (3); moyen (5); beaucoup (7)
car. 38	présenter les niveaux : peu (3); moyen (5); beaucoup (7)
car. 40	ajouter (+) et préciser que les types de fleurs ligulées sont décrits au car. 41
car. 44	voir si les niveaux pourraient être “modérément dressée” (3) et “modérément retombante” (7)
car. 48, 49	voir si on pourrait le désigner comme QN
car. 51	vérifier que le caractère s’applique également aux variétés dotées de fleurs ligulées en forme d’entonnoir
car. 53	remplacer “proportion” par “part”
car. 55 à 57, 72, 73	préciser le sens de majorité, en indiquant si ce calcul inclut ou exclut le rang externe. Supprimer la note (f).
car. 56	remplacer “proportion” par “part”
car. 61	ajouter (+) avec une illustration
car. 65 et 68	dans le texte anglais, remplacer “widthways” par “transversale” et “sur la zone centrale longitudinale” par “barre centrale”
car. 66, 69	dans le texte anglais, remplacer “so” par “solid”
car. 70	vérifier que le caractère s’applique également aux variétés dotées de fleurs en forme d’entonnoir
car. 85	transformer l’ordre des niveaux en notes 4, 5, 3, 2, 1
car. 87	dans le texte anglais, corriger l’orthographe de “color”
car. 89	présenter les seuls niveaux 3, 5 and 7
8.1 (b)	voir si on peut écrire “Les caractères de la tige et du stipule”
8.1 (d), (e)	inverser l’ordre pour se conformer à celui du tableau des caractères
8.1 (e)	dans le texte anglais, remplacer “laterals” par “lateral branches”
8.1 (g)	améliorer l’explication
Ad. 76, 77, 85	amender l’intitulé pour se conformer au tableau des caractères
TQ 5.5	ajouter “(33)”
Alstroemeria (révision)	TG/29/7(proj.4)

a) Modifications apportées au document TG/29/7(proj.3), effectuées sur la base des commentaires reçus des membres du TC-EDC en janvier 2006, déjà intégrées au projet de principes directeurs d’examen (document TG/29/7(proj.4)) présenté au TC :

3.5.1, 3.5.2	supprimer “portant sur des plantes isolées” et “et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l’essai”.
car. 8	voir si l’exemple “Tesamad” pourrait être affectée au niveau 11 ou au niveau 14 (et amender le TQ en conséquence) <i>Avis de l’expert principal : affecter au niveau 11 l’exemple “Tesamad” et au niveau 14 l’exemple “Napoli”</i>
car. 25	améliorer la formulation (p. ex. tépale interne médian : “différence de configuration des stries avec le tépale interne latéral” <i>Avis de l’expert principal : adopter “différence de configuration des stries avec le tépale interne latéral”</i>
car. 28	dans l’anglais, supprimer l’article “the”

car. 28	vérifier que la note (a) s'applique bien <i>Avis de l'expert principal : modifier l'intitulé du caractère comme suit : "Anthère : couleur juste avant le début de la déhiscence"</i>
Ad. 29, 30	corriger l'intitulé

b) Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

car. 26	dans l'anglais, corriger l'orthographe de "color"
car. 30	dans l'anglais, corriger l'orthographe du mot "anthocyanin"; écrire "moyenne" pour la note 5

Cerisier acide (révision de TG/35/6)	TG/CHERRY-SO(proj.4)
---------------------------------------	----------------------

Modifications apportées au document TG/CHERRY-SO(proj.3), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/CHERRY-SO(proj.4)) présenté au TC :

Couverture	corriger le nom en français du <i>Prunus cerasus</i> L. : "Cerisier acide"
5.3.b)	il faut lire "(caractère 39)". <i>Avis de l'expert principal : à supprimer (voir commentaire TQ 5).</i>
car. 4	dans l'anglais, niveau 2 : supprimer le mot "the"
car. 7	vérifier que la note (a) s'applique et revoir le titre de 8.1 (a) ou l'intitulé du caractère <i>Avis de l'expert principal : adopter "Pousse d'un an : longueur de l'entrenœuds", avec les niveaux : normal (1), court (2)</i>
car.13	changer les notes en 1, 2, 3, après confirmation de l'expert principal <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 20, 21 et 22	envisager la suppression de (+) ou de la note (b) <i>Avis de l'expert principal : supprimer la note (b)</i>
car. 28	l'illustration du niveau d'expression 4 montre une forme elliptique. Amender le niveau 4 en "elliptique" ou changer l'illustration. <i>Avis de l'expert principal : insérer "elliptique" au niveau 4</i>
Ad. 47	dans l'anglais, remplacer "ripen" par "ripe"
9.	citer tous les auteurs, éviter l'emploi de <i>et al.</i> <i>L'expert principal transmettra</i>
TQ 1	composer "Botanical name" en romain
TQ 5	envisager l'ajout du car. 39 (caractère de groupement) <i>Avis de l'expert principal : Le TWF est convenu que, pour ce qui concerne le cerisier doux, il faudrait accepter "fruit : fermé" dans la section 5.3 (groupe) et dans TQ 5. La même proposition a été rejetée pour le cas du cerisier acide car les différences entre variétés du cerisier acide sont moins accentuées et moins visibles que celles présentées par les variétés de cerisier doux. En conséquence la section 5.3.b), "fruit : fermé" (caractère 33), doit être supprimée.</i>

Cerisier doux (révision de TG/35/6)	TG/CHERRY-SW(proj.4)
--------------------------------------	----------------------

Modifications apportées au document TG/CHERRY-SW(proj.3), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/CHERRY-SW(proj.4)) présenté au TC :

page de couverture	ajouter “,” après <i>Prunus avium</i> L.
page de couverture	nom en français du <i>Prunus avium</i> L. : “Cerisier doux”
3.5	formuler ainsi : “... particulièrement en ce qui concerne les caractères relatifs au fruit et au noyau, les observations devraient...”
car. 6	<i>Avis de l'expert principal : émettre des commentaires sur Ad. 6, selon les principes directeurs d'examen sur le cerisier doux. Lire : “Pousse d'un an: longueur de l'entre-nœuds” avec les niveaux suivants : normal (1); court (2)</i>
car. 15	envisager la formulation “Feuille: présence de nectaires” pour garder la cohérence avec le document TG/CHERRY-SO(proj.4) <i>Avis de l'expert principal : accepté. Ajouter également (+), pour incorporation à Ad. 16.</i>
car. 16	envisager la formulation “Nectaires: couleur” pour garder la cohérence avec le document TG/CHERRY-SO(proj.4) <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 16	supprimer (+) ou la note (b) <i>Avis de l'expert principal : supprimer la note (b)</i>
car. 19	à désigner éventuellement comme QN, en cohérence avec TG/CHERRY-SO(proj.4) (car. 24) <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 21	l'illustration du niveau 4 montre une forme elliptique. Modifier l'intitulé du niveau 4 en “elliptique” ou changer l'illustration <i>Avis de l'expert principal : modifier l'intitulé du niveau 4 en “elliptique”</i>
car. 21	Placer le niveau 5 avant le niveau 1 (commencer par la plus grande largeur à la base) <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 30	Lire “intermédiaire” pour le niveau 2 si l'échelle 1, 2, 3 est adoptée <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
8.1 (b)	Lire : “ <u>Leaf</u> : Unless otherwise stated, all observations of the leaf should be made on the middle fully developed leaves of a spur in summer.” comme dans TG/CHERRY-SO, chapitre 8.1 (b)
8.1 (d)	écrire “ <u>Fruit et noyau</u> :...” <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
Ad. 6	Améliorer l'illustration pour préciser ce qu'est une pousse “de type brindille”, éventuellement en plaçant une illustration d'une pousse entière par rapport à l'arbre <i>Avis de l'expert principal : voir commentaire du car. 6</i>
9	citer tous les auteurs, pour éviter l'emploi de <i>et al.</i> Ajouter les ouvrages en provenance de Pologne <i>L'expert principal se charge de la question</i>
TQ 5.3	niveau 4 : exemple à composer sur la même ligne
TQ 5.6	niveau 3 : exemple à composer sur la même ligne

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Autre(s) nom(s) commun(s)	contrôler les autres noms communs en français
car. 9	voir si le caractère s'applique seulement à certaines espèces
8.1 (b)	doit devenir Ad. 4
Ad. 10	B : formuler ainsi : "La date d'épiaison est la date à laquelle la parcelle a atteint en moyenne le stade DC 54. Cette date doit être obtenue, si nécessaire, par interpolation. À chaque date d'observation, le stade moyen de développement doit être exprimé sous la forme d'un des stades de croissance suivants :"

Saule (révision)	TG/72/6(proj.3)
------------------	-----------------

Modifications apportées au document TG/72/6(proj.2), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/72/6(proj.3)) présenté au TC :

Page de couverture	supprimer le "s" à "Codes UPOV"
2.2	formuler ainsi : "Le matériel doit être fourni sous forme de boutures de rameau d'un diamètre d'au moins 1 cm et d'une longueur de 20 cm, ou de plantes d'un an bien enracinées. Les boutures doivent être prélevées sur des pousses principales d'un an provenant des pieds-mères."
2.4	à supprimer
3.1	deuxième phrase à supprimer
3.3.2	à supprimer
car. 4	dans le texte anglais, supprimer l'article "the"
car. 6	écrire : "pousse principale : protubérance des lenticelles"
car. 7	indiquer "vert moyen" pour le niveau 2
car. 10	supprimer le texte entre parenthèses
car. 11	envisager l'emploi du terme "décombant" pour le niveau 4 <i>Avis de l'expert principal : pas de changement</i>
car. 15	dans le texte anglais, supprimer pour tous les niveaux l'article "the"
car. 18	souligner le mot "supérieure"
car. 19	souligner le mot "inférieure"
car. 20 à 23	envisager l'ajout d'une note (d) <i>Avis de l'expert principal : ajouter une note (d)</i>
8.1 (a)	formuler ainsi : "observations sur le sexe de la plante et le débourrement"
8.1 (c)	ajouter une note (c) aux car. 17, 18, 19 et 21 ou changer la formulation <i>Avis de l'expert principal : formulation suivante pour la note (c) "La pilosité et la couleur de la pousse principale et du bourgeon à feuilles doivent être observées à 20 cm du sommet de la pousse principale."</i>
Ad. 6	titre : "Ad. 6" et explication ainsi libellée : "À observer sur le tiers moyen de la pousse principale"
9.	références bibliographiques à présenter selon la règle en la matière

TQ 1	envisager d'insérer une demande de renseignement sur l'espèce <i>Avis de l'expert principal : la demande de renseignement sur l'espèce doit figurer</i>
------	--

Ronce frutière	TG/73/7(proj.5)
----------------	-----------------

a) Modifications apportées au document TG/73/7(proj.4), effectuées sur la base des commentaires reçus des membres du TC-EDC en janvier 2006, déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/73/7(proj.5)) présenté au TC :

2.3	écrire : "5 plantes"
5.3	revoir la cohérence des caractères de groupement et de ceux du questionnaire technique concernant les car. 42 et 44, en soulignant l'exigence d'exemples pour les caractères de groupement / du questionnaire / avec astérisque <i>Avis de l'expert principal : supprimer (e) (car. 42) et (g) (car. 44), et ajouter le car. 41</i>
car. 1	dans le texte anglais, pour le niveau 2, composer "semi-upright" sur la même ligne
car. 7	dans le texte anglais, envisager le remplacement de "position" par "distribution" ou "location" <i>Avis de l'expert principal : remplacer "position" par "distribution"</i>
car. 40	préciser "présence" (s'agit-il de présence de fleurs ou de fruits? s'il s'agit de fruits, replacer après le car. 42) <i>Avis de l'expert principal : écrire "fructification de la canne de l'année en cours"</i>
car. 41	souligner les mots "sur la canne de l'année précédente" et ajouter (+)
car. 42	ajouter (*) et des exemples si c'est caractère de groupement ou du questionnaire technique <i>Avis de l'expert principal : enlever le car. 42 de la section 5.3 et de la section 5 du questionnaire technique</i>
car. 42 et 44	introduire au début de l'intitulé : "pour les seules variétés portant la canne de l'année en cours :" <i>Avis de l'expert principal : ajouter au début de l'intitulé : "<u>pour les seules variétés portant la canne de l'année en cours</u>"</i>
car. 44	ajouter des exemples si c'est caractère de groupement ou du questionnaire technique <i>Avis de l'expert principal : supprimer (*) et enlever le car. 44 de la section 5.3</i>
Ad. 42 et 43	écrire Ad. 41 et 42
Ad. 44	ajouter Ad. 43
9 (3)	corriger "... State of New York ..."
9 (4)	mentionner l'année de parution et le nom de l'auteur ou supprimer la référence bibliographique <i>Avis de l'expert principal : supprimer la référence</i>
TQ 1.1	1.1, écrire " <i>Rubus</i> subgenus <i>Eubatus</i> sect. <i>Moriferi</i> & <i>Ursini</i> ". ajouter éventuellement une nouvelle entrée (1.2) pour les hybrides assortie d'une demande de précision sur la nature de l'hybride <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>

TQ 5	revoir la cohérence des caractères de groupement et de ceux du questionnaire technique concernant les car. 42 et 44, en prenant en compte l'exigence d'exemples pour les caractères de groupement / du questionnaire / avec astérisque <i>Avis de l'expert principal : remplacer le car. 42 par le car. 40. Ajouter (*) au car. 40.</i>
TQ 5.7	niveau 3: composer le nom de l'exemple sur la même ligne

b) Modification proposée par le TC-EDC en avril 2006, qui doit être incorporée dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

titre	ajouter le code UPOV "RUBUS_IEU"
-------	----------------------------------

Mâche (révision)	TG/75/7(proj.3)
------------------	-----------------

Modifications apportées au document TG/75/7(proj.2), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/75/7(proj.3)) présenté au TC :

3.4.1	dans le texte anglais, rectifier l'orthographe de "two"
car. 2	indiquer VG
car. 5	écrire : "feuille : rapport longueur/largeur"
car. 9	dans le texte anglais composer "longitudinal" sur la même ligne. composer le nom de l'exemple sur la même ligne (idem pour TQ 5.2)
car. 16	indiquer MG
car. 19	indiquer VG
car. 20	écrire : "graine : collerette", avec les niveaux absence (1), présence (9). A vérifier avec l'expert principal <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 21	à indiquer comme VG, QL
Ad. 21	section <u>Semis</u> , lire : "Semis en mottes (5x5cm), à raison de 2 à 3 graines par alvéole, afin d'obtenir une graine par alvéole".
Ad. 21	Conditions de culture : préciser les conditions de lumière <i>Avis de l'expert principal : supprimer la référence aux conditions de lumière</i>
Ad. 21	<u>Hôtes différentiels à utiliser</u> : dans le tableau supprimer la ligne "Verte d'Etampes" et dans la légende supprimer "Tol=Tolérant"
9.	indiquer la référence des méthodes d'examen de la résistance à <i>Peronospora valerianella</i> <i>Avis de l'expert principal : demande transmise</i>
TQ 5.2	formulation à harmoniser avec celle du tableau des caractères

Piment, poivron(s) (révision)	TG/76/8(proj.6)
-------------------------------	-----------------

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

tableau des caractères	changer partout "VS" en "VG"
car. 2	à indiquer comme QN

car. 7	à indiquer comme VG
car. 14	contrôler toutes les traductions
car. 21	dans le texte anglais écrire “Blanc d’Espagne” pour l’exemple
car. 22	(*) à supprimer (aucun exemple n’est mentionné)
car. 26	remplacer “petit” par “étroit” et “grand” par “large”
car. 28	modifier ainsi les niveaux suivants : circular (texte anglais), circulaire (2); trapezoidal (texte anglais) (6); moderately triangular (texte anglais), modérément triangulaire (7); narrowly triangular (texte anglais) (8)
car. 30 (?)	ajouter éventuellement une note (b)
car. 31 (?)	ajouter “hors base”
car. 32 (sans doute 31)	niveau 1 à lire ainsi : “lisse ou très légèrement ridé”
car. 40	à indiquer comme QN, MG
car. 45	indiquer VG
car. 51 (50?)	dans le texte anglais vérifier l’orthographe de Mozaic / Mosaic
car. 53 (?)	intitulé à corriger
8.1 (a), (b)	ajouter “du fruit” à “caractères”
Ad. 17	corriger les notes
Ad. 48 (47.1 à 47.4)	dans le texte anglais, supprimer les parties surlignées du tableau. Légende : écrire “susceptible” pour “S”. Corriger l’abréviation ainsi : PMMoV
TQ 5.5	à supprimer (voir commentaire du car. 22)
TQ 5.6	dans le texte anglais, composer sur une seule ligne le nom de l’exemple “Yolo Wonder”
TQ 9	à formuler selon la norme d’écriture

Avocatier (révision)	TG/97/4(proj.6)
----------------------	-----------------

Modifications apportées au document TG/97/4(proj.5), effectuées sur la base des commentaires reçus des membres du TC-EDC en janvier 2006, déjà intégrées au projet de principes directeurs d’examen (document TG/97/4(proj.6)) présenté au TC :

3.3.2	suppression envisagée <i>Avis de l’expert principal : accepté</i>
car. 1	supprimer éventuellement la note (a) <i>Avis de l’expert principal : accepté</i>
car. 1	envisager la modification du niveau 3 en “semi-retombant” et du niveau 4 en “retombant” (Voir Ad. 1). L’usage des notes 1, 3, 5, 7 serait plus judicieux (pour la qualification QN) <i>Avis de l’expert principal : modifier le niveau 3 en “semi-retombant” et le niveau 4 en “retombant”</i>
car. 5	employer les notes 3, 5, 7 ou modifier le niveau 2 en “intermédiaire” <i>Avis de l’expert principal : modifier le niveau 2 en “intermédiaire”</i>
car. 12	souligner “ <u>sur toute la longueur</u> ”
car. 16	employer les notes 3, 5, 7 ou modifier le niveau 2 en “intermédiaire” <i>Avis de l’expert principal : modifier le niveau 2 en “intermédiaire”</i>
car. 29	supprimer éventuellement “maximum” <i>Avis de l’expert principal : accepté</i>
car. 30	supprimer éventuellement “maximum”
car. 52	employer les notes 3, 5, 7 ou modifier le niveau 2 en “intermédiaire” <i>Avis de l’expert principal : modifier le niveau 2 en “intermédiaire”</i>

car. 60	revoir l'ordre des niveaux : éventuellement 1, 3, 2, 4, 5, 6. (du plus étroit au plus large, en commençant par le point le plus large au-dessous du milieu, p. ex. : triangulaire, ovale, oblongue, elliptique, circulaire, aplatie, obovale, oblique losangique) <i>Avis de l'expert principal : adopter l'ordre 1, 2, 4, 5, 6, 3.</i>
car. 60	Ad. 60 ne mentionne pas "ovale déprimée": remplacer éventuellement par "en haricot", "réniforme" ou "aplatie déprimée" <i>Avis de l'expert principal : adopter "aplatie déprimée"</i>
car. 62	supprimer "degré de"
car. 63	supprimer "degré de"
Ad 1	améliorer les illustrations des niveaux 2 et 3 <i>L'expert principal : tâche prévue</i>

Melon (révision)	TG/104/5(proj.5)
------------------	------------------

- a) Modifications apportées au document TG/104/5(proj.5), effectuées sur la base des commentaires reçus des membres du TC-EDC en janvier 2006, déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/104/5(proj.6)) présenté au TC :

4.2.3	supprimer "(lignées inbred)" <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
6.5	faire figurer les méthodes d'observation
car. 23	dans le texte anglais, supprimer l'article "the" et formuler ainsi : "early in fruit development (1)"; "late in fruit development (2)"; "very late in fruit development or no change (3)"
car. 31	adopter "Fruit : teinte de la couleur de fond de l'épiderme" pour unifier l'écriture avec le car. 29. <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 34	à indiquer comme PQ, après confirmation de l'expert principal <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 39	formuler comme suit : "Fruit : robustesse de la fixation..." <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 44 à 46	vérifier que les car. 44 à 46 s'appliquent bien à toutes les variétés et non aux seules variétés présentant toujours des cannelures, et changer les intitulés si besoin est <i>Avis de l'expert principal : ajouter "uniquement variétés présentant toujours des cannelures"</i>
car. 46	à indiquer comme PQ, après confirmation de l'expert principal <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 52	nouvelle formulation éventuelle : "Fruit : vitesse (ou temps) de changement de couleur de l'épiderme..." <i>Avis de l'expert principal : adopter "Fruit : temps de changement de couleur de l'épiderme..."</i>
car. 53	améliorer la qualité de l'illustration pour obtenir la plus grande épaisseur de chair sur le secteur désigné (ordinairement la chair est plus épaisse dans la partie supérieure du fruit) <i>Avis de l'expert principal : modifier l'intitulé du caractère comme suit : "Fruit : épaisseur de la chair en section longitudinale (au diamètre le plus fort du fruit)"</i>
car. 54	supprimer "et teinte" (modifier les car. 55 et 56 en conséquence) <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>

car. 60	à indiquer comme MS <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 61	à indiquer comme MS <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
Ad. 7	améliorer l'illustration pour : mettre en évidence la différence entre le car. 6 et le car. 7; et indiquer à quels points de référence s'effectuera la mesure <i>L'expert principal : nouvelle illustration à prévoir</i>
Ad. 47	représenter pour le niveau 7 un fruit de forme identique à celui des autres niveaux et faire apparaître une différence plus nette entre les niveaux 7 et 9. <i>L'expert principal : nouvelle illustration à prévoir</i>
Ad. 57	donner une explication plus claire, en particulier sur la signification de "et à équidistance entre la peau et le mucilage" <i>Avis de l'expert principal : nouvelle formulation : "La fermeté de la chair doit être déterminée au tiers central du fruit. L'évaluation peut s'effectuer en pressant sur la chair avec la pointe arrondie d'un crayon ou d'un outil analogue, à mi-distance entre la peau et le mucilage."</i>
Ad. 62	envisager de supprimer les photographies, les dessins et explications se révélant suffisants. <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
Ad. 69.1-69.3	remplacer "C" par "°C"
Ad. 70 et 71	écrire "9 à 11 jours..."
Ad. 70 et 71	<u>Notation</u> : (i) expliquer comment classer les variétés avec des notes 2, 4 et 6; (ii) préciser la différence existant entre les notes 1 et 3 (on peut avoir aussi moins de 10% le long des nervures); (iii) préciser le sens de "le long des nervures et du limbe" <i>Avis de l'expert principal et des experts en maladies (France) : adopter une échelle de 1 à 5, conformément au protocole d'essai. Supprimer "le long des nervures et du limbe)</i>
Ad. 73, 74 et 75	fournir une méthode générale pour tous les virus, en partant d'Ad. 76. <i>Avis de l'expert principal et des experts en maladies (France) : modifier la méthode</i>
Ad. 73, 74 et 75	Maintien : préciser le sens de "desséché" <i>Avis de l'expert principal et des experts en maladies (France) : écrire "5 °C et maintenu sec par l'emploi de chlorure de calcium anhydre"</i>
Ad. 74 et 75	Mode d'inoculation : préciser avec quoi frotter les cotylédons <i>Avis de l'expert principal et des experts en maladies (France) : ajouter "avec l'inoculum"</i>
TQ 5.2	mettre à jour en conformité avec le tableau des caractères
TQ 5.11	adopter les notes 1, 3, 5, 7, 9

b) Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être
incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

3.3 et 6.5	ajouter "MS" avec une explication
car. 11, 20, 21, 24, 25 et 26,	à indiquer comme VG/MS
car. 31	retirer du tableau des caractères les indications en espagnol de couleur de fond pour les exemples et les reporter en Ad. 29, 31
car. 43	adopter les niveaux : absents ou très faiblement exprimés (1); faiblement exprimés (2); fortement exprimés (3) et modifier les exemples

car. 44 à 46	supprimer “uniquement variétés présentant toujours des cannelures”
car. 61	écrire pour le niveau 9 “très large”
car. 70 et 71	à indiquer comme QN
8.1 (d)	supprimer la troisième phrase
Ad. 29 et 31	expliquer que la couleur ocre est un jaune-brun clair
Ad. 52	affecter un intitulé à Ad. 52 après Ad. 47 avec un renvoi à Ad. 23, Ad. 52.

Manguier (révision)	TG/112/4(proj.5)
---------------------	------------------

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

car. 46	(*) à supprimer (absence d’exemple)
car. 48	adopter les niveaux : bas (3); moyen (5); haut (7)
car. 52	vérifier le type d’expression et faire figurer une illustration
8.1 (c)	supprimer la dernière phrase
Ad. 40	illustrer les niveaux 2 et 3 pour mieux montrer la différence entre ces niveaux
TQ 6	fournir un exemple
TQ 9	formuler selon la norme

Tulipe (révision)	TG/115/4(proj.4)
-------------------	------------------

a) Modifications apportées au document TG/115/4(proj.3), effectuées sur la base des commentaires reçus des membres du TC-EDC en janvier 2006, déjà intégrées au projet de principes directeurs d’examen (document TG/115/4(proj.4)) présenté au TC :

chapitre 5	<i>Commentaire de l’expert principal</i> : La structure actuelle du groupement risque de créer une confusion en ce qu’on peut trouver des tulipes à fleur frangée Greigii ou frangées à fleur de lys. Avec l’accord du Groupe de travail technique pour les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), le chapitre 5 sera revu et les changements opérés seront reportés dans la section 5 du questionnaire technique. Supprimer le chapitre 8.3.
tableau des caractères	écrire les noms botaniques des espèces avec une espace après le “T.” (p. ex. aux car. 1, 5, 11, 36)
car. 7	dans le texte anglais adopter “Leaf: <i>distribution of variegation</i> ” (“margin” n’est pas un dessin) <i>Avis de l’expert principal : accepté</i>
car. 7	expliquer la différence entre “picotée” et “bord”. <i>Avis de l’expert principal : remplacer “picotée” par “bordée”</i>
car. 12	supprimer “,” après Purple States au niveau 2, et, dans le texte anglais, insérer une espace entre “Double and Lily flowered types excluded” et “Flower: shape”
car. 14, 18, 26, 28 et 30	si on ne peut fournir une information complémentaire renvoyant au code RHS des couleurs, supprimer ces caractères et l’annexe <i>Avis de l’expert principal et du TWO : accepté</i>

car. 20	envisager d'adopter "lâche" pour le niveau 1 (voir car. 19, niveau 1) auquel cas il faudrait modifier les notes en 3, 5, 7 ou opter pour "intermédiaire" pour le niveau 2 <i>Avis de l'expert principal : adopter les niveaux suivants :lâche (1); intermédiaire (2); nette (3)</i>
car. 21	dans le texte anglais, niveau 2, supprimer "the"
car. 33, 34	faire figurer des exemples ou supprimer (*) <i>Avis de l'expert principal : supprimer (*)</i>
car. 36	contrôler l'indication "tardive" affectée à la variété "Temple of Beauty", car le rapport du TWO, présenté dans le document TWO/38/12 Prov., rappelle que cette variété est classée "très tardive" <i>Avec l'accord du TWO, l'expert principal préconise d'inscrire comme exemples les variétés suivantes :</i> <i>très précoce (1): Love Song, Showwinner, Early Harvest</i> <i>précoce (3): Bestseller, Apricot Beauty, Flair</i> <i>moyenne(5): Apeldoorn, Prinses Irene</i> <i>tardive (7): Temple of Beauty, Renown, Queen of Night</i> <i>très tardive (9): Dillenburg, Princess Margaret Rose</i>
8.1 (a)	à supprimer (le renvoi à l'annexe figure à chaque caractère) <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
8.3	groupe Greigii : modifier "forme de fleur variable ou striée" <i>Avis de l'expert principal : écrire "forme de fleur variable"</i>
9.	apporter les modifications suivantes : (1) ajouter une espace entre E. et Sweeney, et coller la virgule après Sweeney (8) écrire 'Cultivar groups in the genus <i>Tulipa</i> L. (<i>Liliaceae</i>)' (entre guillemets) (9) écrire 'Classified List and International Register of Tulip Names' (entre guillemets) <i>Avis de l'expert principal : modifier également</i> (4) <i>Grunert, Chr...</i> (ajouter une espace) (9) <i>Scheepen, J. van...</i> (ajouter une espace) et ajouter ISBN 90-73350-026 (10) ajouter à la liste : Bodegom S. and J. van Scheepen (eds.) 2005: Supplement 2005 Classified List and International Register of Tulip Names, KAVB, Hillegom, NL <i>ISBN-10: 9073350034</i> <i>ISBN-13: 9789073350038</i>
TQ 5	voir les commentaires du chapitre 5
Annexe	voir les commentaires des car. 14, 18, 26 et 28

b) Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

5.4	rectifier l'orthographe de "Cairo"
5.4	numéroter 5.5 le second paragraphe du chapitre 5.4
5.4	second paragraphe : faire figurer les illustrations des caractères (b) et (c) au chapitre 8
tableau des caractères	supprimer l'indication de l'espèce des exemples et faire figurer l'information dans un tableau au chapitre 8
car. 7	inscrire "sur le bord" pour le niveau 1 et "zone marginale" pour le niveau 2
car. 12	écrire "Seulement les variétés à une seule fleur : forme de la fleur" et ajouter un niveau 3 "fleur de lys" affecté d'un exemple. Ajouter (+) avec une illustration et indiquer comme PQ

car. 15	inscrire “sur le bord” pour le niveau 1 et “zone marginale” pour le niveau 2
---------	--

Brocoli	TG/151/4(proj.3)
---------	------------------

Modifications apportées au document TG/151/4(proj.2), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/151/4(proj.3)) présenté au TC :

général	vérifier partout l'orthographe des mots “ <i>oleracea</i> ” et “ <i>botrytis</i> ” (page de couverture, chapitre 1 et TQ 1)
chapitre 1	supprimer la référence au type Romanesco ou faire figurer son nom botanique <i>Avis de l'expert principal : supprimer la référence au type Romanesco</i>
car. 17	adopter les niveaux : circulaire (1) elliptique transverse large (2) elliptique transverse moyenne (3) elliptique transverse étroite (4)
8.1 et 8.2	corriger le format des titres
8.1 (b)	écrire “observations relatives à la feuille, au limbe et au pétiole”
Ad.15	dans le texte anglais, désigner par “short” le niveau 3
Ad.17	dans le texte anglais lire “Head: ...”
9 (5)	lire “HortScience 20(2), pp. 193-195 ...”
9 (6)	lire “Sci. Hort. 3, pp. 95-101 ...”
TQ 5.4	exemple au niveau 7 : lire “Pollux” (state 7)

Impatiante de Nouvelle-Guinée (révision)	TG/196/2(proj.3)
--	------------------

Modifications apportées au document TG/196/2(proj.2), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/196/2(proj.3)) présenté au TC :

p. 1, 3 et 18	modifier le nom botanique (selon Zander) en “Impatiens New Guinea Group” (en allemand : “Impatiens Neuguinea Gruppe”)
2.3	supprimer “pour les variétés à multiplication végétative”
3.1	supprimer “pour les variétés à multiplication végétative”
3.3.1	à supprimer
3.5	supprimer “portant sur des plantes isolées” et “et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai”.
4.2.2	dans le texte anglais, ajouter une espace entre “,” et “1”
5.3	revoir la cohérence entre les caractères de groupement et les caractères du questionnaire technique <i>Avis de l'expert principal : ajouter le car. 9 au questionnaire technique</i>
car. 1	ajouter (+) avec une explication sur ce qu'il faut entendre par hauteur du feuillage de la plante (p. ex. hauteur mesurée depuis le départ du feuillage, hauteur du point le plus haut du feuillage...) <i>Avis de l'expert principal : formuler ainsi l'explication : “La hauteur du feuillage est la hauteur mesurée entre la surface du substrat et le point le plus haut du feuillage”</i>

Figuier de Barbarie et xoconostles (révision)	TG/217/2(proj.3)
---	------------------

Modifications apportées au document TG/217/2(proj.2), proposées par le TC-EDC à sa réunion du 10 janvier 2006, et déjà intégrées au projet de principes directeurs d'examen (document TG/217/2(proj.3)) présenté au TC :

6.4	renvoyer au tableau du chapitre 8.3
car. 35	ajouter une note (e) ? <i>Avis de l'expert principal : accepté</i>
car. 37	lire "elliptique moyen"
8.1 (c)	dans le texte anglais, lire à la deuxième phrase "... on the flower ..."

Dahlia	TG/DAHLIA(proj.5)
--------	-------------------

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

général	information manquante à fournir
tableau des caractères	vérifier l'orthographe de l'exemple "Jaimaica"
car. 1	remplacer "arrondie" par "demi-étalé" ou par un autre terme convenant au port
car. 13	inverser l'ordre des niveaux 1 et 2
car. 20	remplacer "noueux" par "retombant", à moins que "noueux" ait une autre signification que "retombant". Si tel est le cas, il faut expliquer "noueux" et revoir le niveau d'expression
car. 22	à indiquer comme QL ou affecter 3 niveaux
car. 24	contrôler que les niveaux 9 sont bien appropriés
car. 26	ajouter (+) avec une explication pour ce qu'il faut entendre par "hauteur"
car. 34	insérer une espace entre "Mick's" et "Peppermint"
car. 39, 40	supprimer l'élément de texte souligné
car. 39	formuler ainsi : "fleur ligulée : portion de l'axe recourbée"
car. 41	à indiquer comme QN
car. 42	ajouter (+) avec une illustration
car. 46, 49	Dans le texte anglais, remplacer "widthways" par "transverse" et "lengthways zone" par "bar"
car. 51	A indiquer comme QN et affecter les niveaux suivants : identique ou légèrement différent (1); modérément différent (2); nettement différent (3)
8.1 (b)	revoir la formulation relative aux feuilles ou feuilles simples
8.1 (e)	améliorer l'explication
Ad. 3	formuler ainsi "La couleur de la tige doit être observée au tiers médian de la tige, hors pédoncule."
Ad. 4	Supprimer les notes et le mot "essentiellement"
Ad. 14	Améliorer l'illustration

Hop	TG/HOP(proj.3)
-----	----------------

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

car. 6	supprimer l'indication de végétation en 67 si elle contrevient à Ad. 6
car. 18	écrire "cylindrique" au niveau 1 et "globulaire" au niveau 5
car. 19	opter pour "légèrement ouvert" au niveau 2
car. 22	écrire "bractée : rapport largeur/longueur"
car. 23	écrire "bractée : longueur du sommet" et ajouter les notes 1 et 9 (illustrations à prévoir pour plus de clarté
8.1 (c)	améliorer l'explication
Ad. 23	supprimer les traits pointillés et ajouter des illustrations pour les niveaux 1 et 9
8.3	aligner sur le texte publié

Medics (<i>Medicago</i> spp. autre que <i>M. sativa</i>)	TG/MEDICS (proj.4)
--	--------------------

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

titre (et dans tout le texte)	Supprimer la référence à " <i>Medicago × varia</i> Martyn"
autres noms communs	Inscrire le nom français
3.4.1	formuler ainsi la deuxième phrase : "The spaced plants should be arranged in at least 3 replicates"
tableau des caractères	vérifier les méthodes d'observation
car. 2	à indiquer comme PQ. Adopter "tachetée" pour le niveau 3 et "mouchetée" pour le niveau 4
car. 4 à 9	à indiquer comme QN
car. 4, 5	ajouter une note (a)
car. 7 à 9	ajouter une note (b)
car. 30 à 33	ajouter "À l'exclusion des variétés avec des gousses en forme de faucille : ..."
Ad. 6	lire : "MS/A: Le temps de floraison de chaque plante isolée doit être établi. On considère qu'une plante isolée a fleuri lorsqu'elle a donné au moins 3 fleurs ouvertes. Pour chaque plante isolée on relève un temps moyen par parcelle et un temps moyen par variété "MG/B: Le temps de floraison des plantes cultivées en ligne doit être établi. On considère que les lignes sont en fleurs lorsque 50 % des plantes ont donné au moins 3 fleurs ouvertes. Un temps moyen par variété est établi

Menthe poivrée	TG/PMINT(proj.2)
----------------	------------------

Modifications proposées par le TC-EDC en avril 2006, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

3.5	Lire : "Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur 10 plantes ou sur des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 10 plantes"
-----	--

tableau des caractères	Vérifier les exemples, p. ex. si “Mitcham Dct Bomme” couvre une variété ou deux
car. 7	écrire “...rapport longueur/largeur” et modifier en conséquence les exemples et les illustrations
car. 12	inverser l’ordre des niveaux 1 et 2
car. 17	confirmer la qualité QL
TQ 7.3	supprimer la demande de photographies en couleurs, qui doit être soumise à l’avis de l’expert principal

[Fin de l’annexe II et du document]